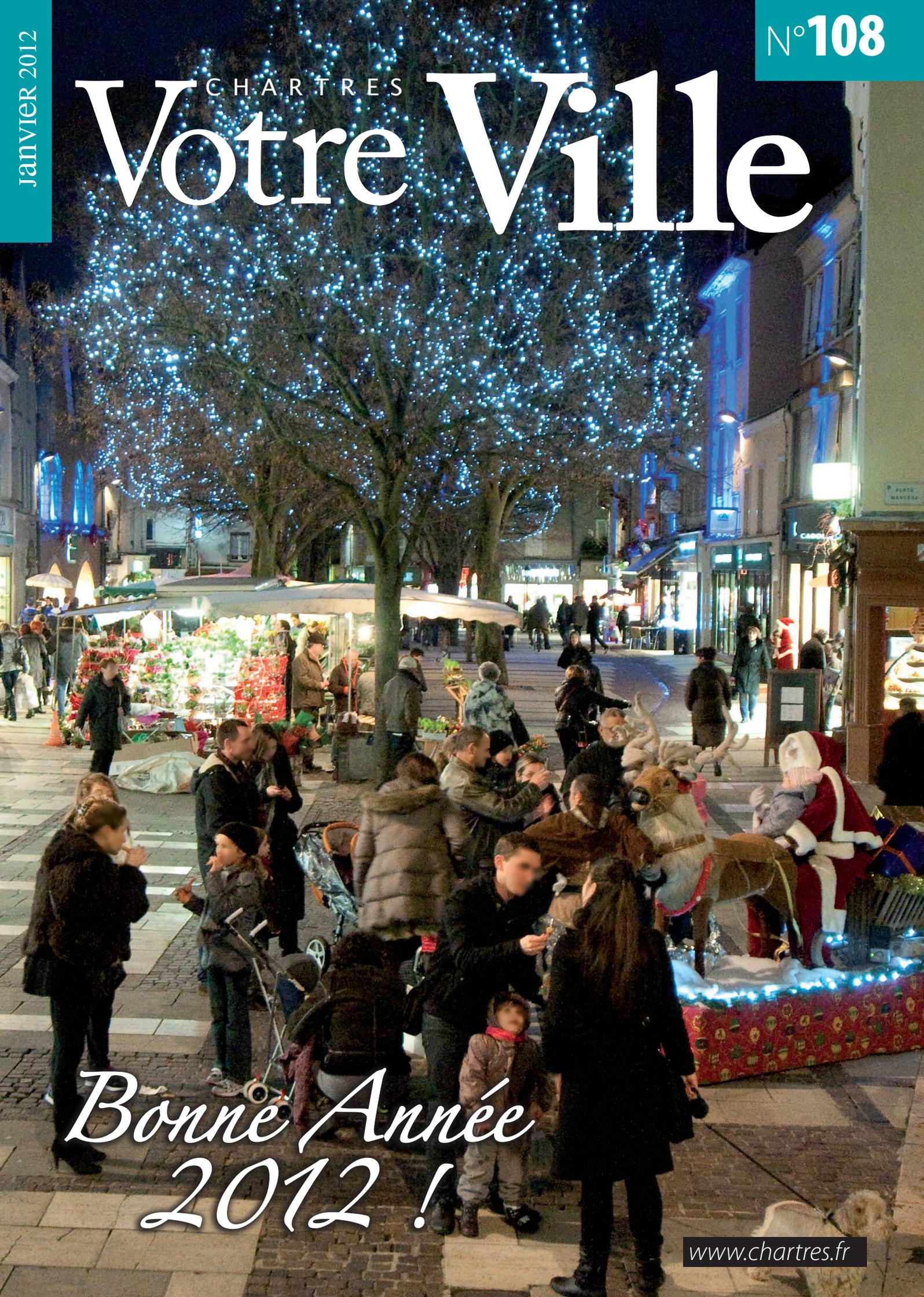


CHARTRES

Votre Ville



*Bonne Année
2012 !*

2012

**Le Tour
de France**
fera étape
à Chartres



© J.-C. Martinez - Collection les cycles de l'amour

Chartres





Bienvenue en 2012 !

Conformément aux orientations retenues lors du débat budgétaire de novembre, le dernier Conseil Municipal de décembre a validé le budget de la Ville pour 2012 : **pour la 11ème année consécutive, les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière vont baisser... Voilà de quoi bien commencer l'année !**

Les priorités sont claires : réaliser des économies sur les charges de fonctionnement et continuer à investir massivement pour poursuivre le développement et la mise en valeur de la ville de Chartres.

Si le quotidien ne fonctionne pas, les grands projets n'ont pas de raison d'être.

Même si aujourd'hui, vous, Chartrains, êtes habitués à vivre au rythme des grands projets réalisés partout dans la ville, vous avez aussi pu constater que **notre souci quotidien est d'améliorer le vôtre**. C'est dans cet esprit que nous continuerons à avancer en 2012 ! Alors que le projet du Pôle Gare, de la Cité administrative ou encore du nouveau Parc des expositions suivent leur cours, d'autres aménagements, plus localisés, vont être engagés dans le but d'améliorer la vie des riverains ou encore des commerçants. C'est le cas, par exemple, des futurs travaux de la rue du Soleil d'Or (en centre ville) et la ruelle du Sentier (quartier des Grandes Filles Dieu).

Lors de ce Conseil municipal, **les subventions adressées aux nombreuses associations sportives ou culturelles** Chartraines ont été votées. Chaque jour, chacune d'elles œuvre pour faire battre le cœur de la Ville et tous ses quartiers. A toutes nous continuerons à apporter encore et toujours notre soutien pour leur permettre de mener à bien leurs nombreuses initiatives et projets, qui, bien souvent, ont des retombées sociales positives.

Au service de tous les Chartrains

En ce début d'année, nous poursuivons aussi **notre soutien aux Chartrains de tous les quartiers et de toutes conditions** : familles, seniors, demandeurs d'emplois, démunis.

De l'aide à la lecture pour les enfants en passant par l'hébergement temporaire pour les personnes en situation d'urgence ou l'accueil en foyer-restaurant pour les seniors, quand la Ville peut apporter son aide, elle le fait !

Quand aux demandeurs d'emploi, et devant les premiers résultats de l'expérience réalisée à Beaulieu, le parrainage des jeunes par les élus sera étendu au quartier de la Madeleine où une réunion d'information se tiendra le 27 janvier, de 15h à 17h au Forum. Nous espérons y voir les jeunes en nombre.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à tous d'excellentes fêtes de fin d'année !

Jean-Pierre GORGES
Député-Maire de Chartres

Tous mes bons vœux pour l'année 2012,
à vous même et à ceux qui vous sont chers.

Jean Pierre GORGES

11 Actu

- Secteur sauvegardé : comment préparer ses travaux.



20 Social

- Les solutions d'hébergement temporaire de la Ville de Chartres.



CHARTRES Votre Ville

en COUVERTURE : KARINE DORANGE ÉTAIT AU PALAIS DES CONGRÈS POUR ENTENDRE LA BONNE NOUVELLE: LE TOUR DE FRANCE 2012 FERA ÉTAPE À CHARTRES. PHOTO : B.BADE

VOTRE VILLE
LE MAGAZINE DE CHARTRES
NUMERO 106
NOVEMBRE 2011
HOTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
TEL. : 02 37 23 40 00
FAX : 02 37 23 41 99
www.chartres.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
JEAN-PIERRE GORGES

CO-DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ELISABETH FROMONT

DIRECTEUR DE COMMUNICATION
JEAN-GUY MURIEL

REDACTRICE EN CHEF
MATHILDE GORGES

REDACTION
JACQUELINE BRENNER

PHOTOGRAPHIES
GUILLERMO OSORIO
LUCAS JACQUEMIN
MAXIME GUILLON
SEBASTIEN JANVIER

MAQUETTE, MISE EN PAGE
PAO MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
IMPRIMERIE DIDIER
MARY S.A.

TIRAGE
30 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal : à parution
N° ISSN : 1257-5194



PEFC/10-31-1795
PROVENANT DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT
Pour plus d'infos
www.pefc.org

Logos Imprim'vert et PEFC : ces deux logos certifient que la société qui imprime le magazine *Votre Ville* respecte les normes environnementales, (gestion des déchets dangereux, sécurisation du stockage des liquides dangereux, non utilisation de produits toxiques et gestion durable des forêts).

Où trouver *Votre Ville* ?

- *Votre Ville* est distribué chaque mois dans les boîtes aux lettres des Chartrains. On le trouve également dans tous les lieux publics de la ville.
- *Votre Ville* est consultable sur le site internet de la ville : www.chartres.fr

33 Office de Tourisme

- Un nouveau Président pour l'Office de Tourisme.



» Sport

28

- Squash : les championnats de France «Jeunes».



» Actu

6

- Budget 2012 : le respect de nos engagements.



» Culture

46

- City Books : Bart Van Loo.



citybooks 

Budget 2012

Le respect de nos engagements



Le mois dernier, Franck Masselus, adjoint aux finances de la Ville de Chartres, nous avait présenté les orientations du budget 2012. Le Conseil Municipal de décembre a adopté le budget 2012 qui concrétise ces grands axes, à travers des recettes et des dépenses. Franck Masselus nous en rappelle l'essentiel. Et il compare l'action et la situation de Chartres par rapport à celle des 147 villes moyennes françaises regroupées dans une seule fédération, toutes orientations politiques confondues.

Votre Ville : Etes-vous satisfait de ce projet de budget 2012 ?

Franck Masselus : *Je souligne, et c'est très important dans le contexte actuel, que la Loi oblige les collectivités locales et territoriales à présenter des budgets et des comptes en équilibre, ce qui n'est pas le cas pour l'Etat. C'est dire si la municipalité et son maire sont toujours heureux de tenir les engagements pris devant les Chartreains en 2001 et reconduits en 2008. Le Conseil a donc voté un budget qui prévoit la 11^e baisse consécutive des taux des impôts locaux, moins 1% pour la taxe foncière, moins 0,5% pour la taxe d'habitation. Nous faisons moins pour cette dernière parce qu'elle est relativement moins élevée par rapport à la moyenne nationale. Aujourd'hui la taxe d'habitation à Chartres rejoint cette même moyenne. Ce n'est pas encore le cas de la taxe foncière, même si nous nous rapprochons de l'objectif, sachant que la plupart des*

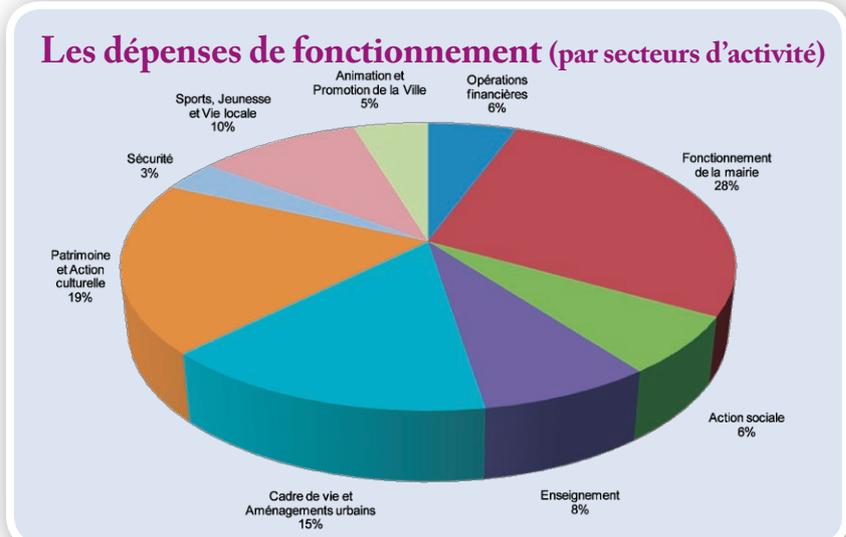
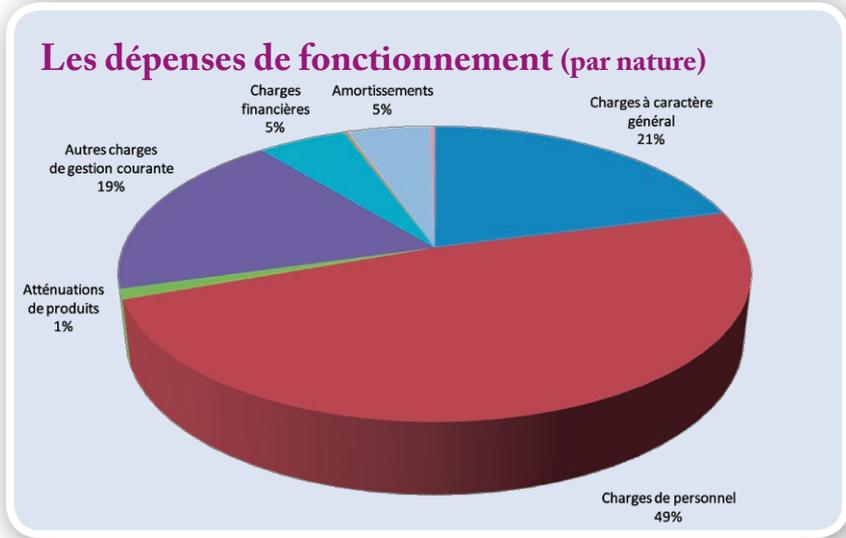
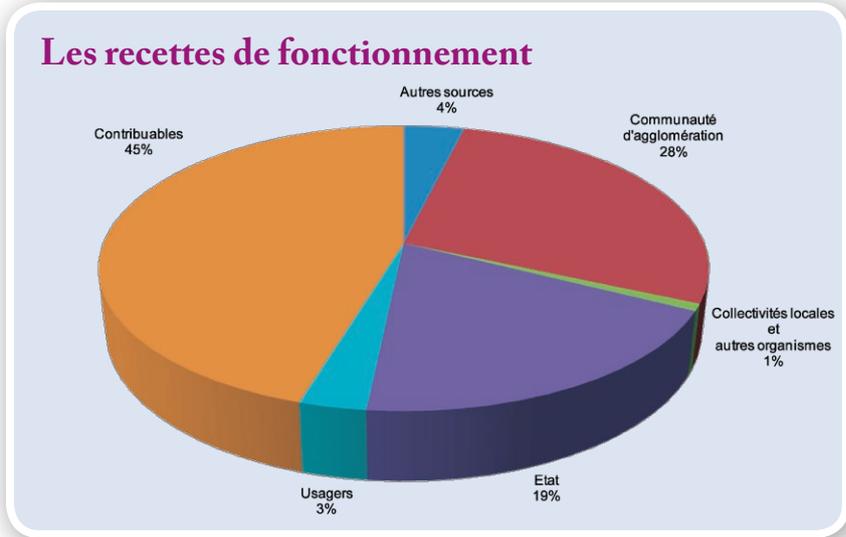
viles continuent d'augmenter leurs taux. Là encore, il faut savoir que le montant des impôts locaux est la résultante de deux facteurs : les taux, qui sont fixés par la Ville et qui s'appliquent à des bases fixées par l'État. Je rappelle cela pour que les responsabilités de chacun soient bien claires aux yeux des contribuables.

VV : Après les recettes, les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Où va-t-on ?

FM : Là encore, il faut bien voir que notre gestion depuis dix ans se traduit par le renforcement massif de l'investissement, compensé financièrement par la baisse régulière de nos charges de fonctionnement. Celles-ci avaient diminué considérablement dans l'exercice 2011. Moins 5 %, c'est un très gros effort. Cette année nous voulons encore baisser nos charges de 2 %. C'est un effort presque aussi considérable, si l'on tient compte de la situation économique et monétaire du pays aujourd'hui, et particulièrement de l'augmentation du prix des énergies, électrique et autres, ce que chaque Chartain peut constater pour son propre compte. Cet effort de gestion nous permettra encore d'investir massivement en 2012. Je ne parle pas seulement des grands projets que chacun peut connaître, mais aussi de l'action quotidienne. Si les Chartains croient en nos grands projets, c'est parce que nous n'oublions jamais que notre premier devoir est de leur assurer chaque jour une ville propre, sécurisée et animée. Même si tout n'est pas parfait, chacun peut constater que nos efforts continuent et dans le même sens.

VV : Il est toujours utile de comparer sa propre situation avec celle des villes de même taille. Alors, où en est Chartres ?

FM : Nous disposons aujourd'hui des chiffres publiés par la Fédération Française des Villes Moyennes, soit 147 villes comparables. Aujourd'hui, Chartres fait partie des trois villes qui ont baissé leur taux de taxe foncière en 2011, et des cinq qui ont fait de même pour la taxe



d'habitation la même année. Sur 147 villes, je le répète. Et Chartres est la seule à avoir réalisé cette performance sur dix ans. Cet effort ne nous a pas empêchés d'investir, bien au contraire, puisque Chartres se place 3^e sur 147 si l'on considère

le montant de l'investissement en euro par habitant. Pour autant, le montant de nos charges financières nous classe dans cette même moyenne nationale. Chartres reste dans la bonne voie, comme nous restons fidèles à nos engagements.



Environnement - Quartier des Grandes-Filles-Dieu

Une démarche exemplaire

Ruelle du Grand Sentier et Sentier du Clos Vert, les habitants avaient besoin de solutions d'assainissement à court terme. La municipalité a voulu aller au-delà. Maria Chedeville, conseillère déléguée à la proximité et à l'environnement, retrace l'histoire de ce dialogue positif.

Votre Ville : Quel était le problème, ruelle du Grand Sentier et Sentier du Clos Vert ?

exemple, vendre leurs maisons ou un terrain à construire tant que ce problème n'était pas réglé.

cembre dernier, nous avons invité les habitants à l'Hôtel de Ville pour leur proposer des solutions précises.

Maria Chedeville : Les maisons riveraines ne disposaient pas de l'assainissement collectif. Or la Loi issue du Grenelle II de l'Environnement règlemente désormais plus sévèrement les rejets d'eaux usées dans le cas d'un assainissement individuel. De plus, il y avait des rejets jusque dans l'Eure. La conséquence pour les habitants était simple : ils ne pouvaient plus, par

VV : Vous avez donc répondu à un appel des habitants ?

MC : Bien sûr, et Jean-Pierre Gorges s'est rendu sur place le 5 mai dernier. Je l'accompagnais, évidemment avec les services de la Ville et de l'Agglomération. Nous avons écouté les gens, examiné concrètement chacune des situations et puis, le 5 dé-

VV : Comment ces personnes ont-elles réagi ?

MC : Très favorablement et elles seront encore plus satisfaites lorsque les travaux auront été effectivement réalisés. Nous avons inscrit les sommes nécessaires dans la programmation budgétaire 2012-2013. Mais je veux surtout insister sur le fait



que nous allons faire davantage : il faut profiter de ces travaux d'assainissement pour améliorer aussi l'éclairage public, enfouir les réseaux électriques, pour au final transformer complètement les rues du quartier : trottoirs, espaces verts, placette, chaussées neuves, etc.... Tant qu'à creuser des tranchées, autant essayer de régler le maximum de questions. Car notre ambition n'est pas seulement de répondre à la demande immédiate des habitants, mais de mettre en place les solutions globales de l'éco-ville que nous voulons à Chartres. Ce concept n'est pas réservé aux futurs éco-quartiers comme la Roseraie. C'est une vision globale de la vie et de la ville que nous voulons. Cette opération est à cet égard exemplaire. Alors, même si nous ne pouvons pas tout faire, tout de suite et partout, nous devons garder en tête cet objectif global quand nous traitons chaque problème particulier.



L'éco-geste de Noël

« Mon beau sapin roi des forêts que j'aime ta verdure... » tout le monde connaît cette chanson traditionnelle que tous les enfants chantent devant leur sapin à Noël.

À la fin de cette période festive, notre sapin dépouillé de sa parure se retrouve dans nos rues.

Donnez-leur une seconde vie en les déposant dans nos déchetteries, ils seront ainsi valorisés en compost et vous ferez un éco-geste !

Déchetteries :

- A Lucé, rue de la Taye, tél. 02 37 30 22 09.
- A Champhol, rue Fontaine-Bouillant, tél. 02 37 21 47 55.



Transports Pôle Gare : ça avance !

En décembre, le projet du pôle gare a fait un bon en avant : acquisitions de terrains et premières démolitions, aménagement du « Monop'station », déplacement d'une délégation municipale au Mans, le projet du pôle gare est sur les rails.



La réflexion continue sur le fonctionnement de l'intermodalité. Daniel Guéret, Isabelle Mesnard et Patrick Géroudet, adjoints au maire, se sont ainsi rendu au Mans pour rencontrer les acteurs de la plate-forme d'échanges multimodale.

En parallèle, Jean-Pierre Gorges a signé la première promesse de vente permettant l'acquisition d'un ensemble immobilier SNCF

situé à l'arrière de la gare, sur le futur emplacement de la voie de contournement et des équipements plate-forme, parking et complexe plurifonctionnel ; alors que de premiers travaux de démolition sont intervenus rue du Faubourg Saint-Jean. Le bâtiment voyageurs connaît également sa première évolution de reconfiguration avec l'ouverture du « Monop'station », un espace de vie répondant aux besoins des usagers.



Secteur Sauvegardé

Comment préparer ses travaux



Monsieur Clarke de Dromantin, Architecte des Bâtiments de France.

Vous habitez le Secteur Sauvegardé. Vous envisagez de faire des travaux chez vous.

Or vous avez des obligations. Alors comment faire, et surtout dans quel ordre ? Les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France et du service de l'urbanisme de la Ville de Chartres.

Votre principale obligation et notre premier conseil : ne jamais commencer les travaux, ni passer de commandes, avant d'avoir obtenu l'autorisation. Contrairement à ce que vous pouvez penser, vous gagnerez du temps.

Commencez par vous rendre au service de l'urbanisme de la Ville de Chartres, au Centre Technique Municipal.

Là, vous retirez un formulaire, et surtout vous demandez à prendre connaissance du règlement du Secteur Sauvegardé, chapitre « travaux ».

Encore mieux, vous avez préparé cette visite en consultant le règlement du Secteur Sauvegardé sur le site internet de la Ville de Chartres www.ville-chartres.fr Sur place, n'hésitez pas à demander toutes les explications nécessaires.

Car la maison ou l'immeuble que vous habitez est ou n'est pas dans le Secteur Sauvegardé.

Si vous y êtes, votre maison ou

vos locaux sont plus ou moins protégés par ce règlement : dans quelle catégorie est votre domicile ?

S'agit-il de travaux intérieurs ou extérieurs, ou bien les deux ?

Etc, etc...

En fonction des réponses obtenues, vous aurez des documents à fournir, notamment un descriptif des travaux, et une représentation de leur résultat.

Dès que votre dossier complet aura été remis, la demande d'autorisation vous sera accordée ou non dans un délai maximum de deux mois.

Et c'est là qu'intervient l'Architecte des Bâtiments de France.

Car, si c'est le Maire qui signe au bout du compte la demande d'autorisation sur tout le territoire de Chartres, il ne peut le faire qu'après avis conforme de l'ABF.

« C'est mon rôle de vérifier que le règlement du Secteur Sauvegardé est respecté. Chacun peut comprendre

qu'il s'agit de l'intérêt général de l'esthétique de la ville de Chartres. Les Chartreains sont fiers de leur patrimoine : c'est un travail quotidien que de le respecter. Tous les détails comptent. »

Mais l'ABF n'est pas seulement un censeur. Il joue aussi le rôle d'un conseil, au cas où, en lisant le règlement du Secteur Sauvegardé, le texte de celui-ci ne vous paraît pas répondre précisément à votre projet particulier. Alors, avec votre architecte (il est recommandé d'en prendre un, même si ce n'est pas une obligation), demandez un rendez-vous à l'ABF, via le service de l'urbanisme de la Ville de Chartres. En effet, l'ABF, qui est compétent sur tout le département, traite les dossiers chartreains au cours d'une séance hebdomadaire.

« Je pense à des travaux qui présentent une certaine complexité, comme la construction d'une maison neuve dans le centre historique, ou la re-composition d'une façade, ou pour un commerçant, l'installation d'une enseigne ou le renouvellement d'une devanture. Prenez conseil le plus en amont possible, dès la conception de votre projet. »

Tout le monde y gagne du temps, et celui qui engage des travaux évitera ainsi des dépenses inutiles.

Pour résumer, si vous évitez d'engager des travaux avant l'obtention de l'autorisation (c'est une infraction, attention aux pénalités) et si, en cas de doute, vous avez pris conseil dès le début (cela vous épargnera des frais d'architecte, des lenteurs, bref de refaire une ou plusieurs fois votre dossier), vous aurez mis toutes les chances de votre côté.

**Centre Technique Municipal
Service de l'Urbanisme
2, rue Edmond Poillot
Tél. 02 37 88 44 36.**



Rue du Soleil d'Or

Vue d'architecte de la future rue du Soleil d'Or.

Au royaume des piétons

Après l'aménagement de la place Cazalis, c'est au tour de la rue du Soleil d'or de devenir piétonne. Une continuité dans l'extension du secteur piétonnier qui devrait permettre à cette rue de connaître une nouvelle vie et de redynamiser le quartier historique jusqu'à la place Billard.

Le 2 janvier, les jardinières de la rue du Soleil d'Or ont été supprimées et les cheminements en bois sur les trottoirs ont été démontés !

C'était un engagement de campagne mais aussi une évidence. Des comptages réalisés sur l'acheminement des chalands ont déterminé qu'environ 60% d'entre eux faisaient demi tour à mi-parcours et seulement 40% allaient jusqu'à la place Billard.

À cause des aménagements en

bois et des jardinières, les piétons avaient pris l'habitude de circuler au milieu de la rue, regardant de loin les vitrines sans y entrer.

Forte de ces constats, et dans une rue qui connaît des difficultés au niveau de l'implantation des commerces, la Ville a décidé d'entreprendre les travaux d'aménagement de cet axe stratégique de la Place Cazalis jusqu'à la Place Billard.

Le projet de réaménagement de la rue du Soleil d'Or s'inscrit dans un projet global de l'aména-

gement de la zone commerciale du centre ville. Il vise en outre à animer le quartier légèrement excentré de la place Billard et des proches abords de la Cathédrale, en redonnant une vie au quartier à la hauteur du prestige de son histoire.

Le projet s'articule en trois temps, pour une fin de travaux estimée au mois de juin :

- du 9 au 27 janvier, les travaux GRDF traiteront l'installation des tubages et canalisations du gaz ;
- fin février, les travaux de Char-

tres métropole pourront commencer. Ils concerneront les aménagements liés à la récupération des eaux pluviales et des eaux usées ;

- enfin, en mars, ce sera au tour de l'aménagement de la voirie.

Le projet, validé par l'architecte des bâtiments de France, qui souhaitait préserver l'image des anciennes rues chartraines, propose un aménagement en plateaux (il n'y a plus de délimitation des espaces et de différences de niveau sur la chaussée).

Sur la partie centrale, réservée à la circulation des véhicules de livraison, les pavés seront installés en pose droite.

Sur les côtés, c'est-à-dire la partie réservée aux piétons, les pavés seront posés en diagonale.

Les deux parties seront séparées par des bandes de calcaire qui rappellent les bordures en pierre de Berchères.

Pour récupérer les eaux pluviales, et pour la première fois à Chartres, seront posés des caniveaux à fentes (d'un centimètre) sur toute la longueur des bandes de calcaire.

Le même aménagement sera installé rue des Changes, dont les travaux commenceront en 2013.

Suite à la réunion publique de présentation du projet du 30 novembre dernier et qui réunissait les commerçants et riverains de la rue du Soleil d'Or, il a été décidé que les différents éléments de mobilier urbain tels que les accroches-vélo, corbeilles, bancs, jardinières, etc... seraient installés en concertation avec tous les acteurs au fur et à mesure et en fonction des besoins.

La municipalité s'est engagée à ce que les travaux conduits dans la rue du Soleil d'Or perturbent le moins possible la vie des riverains et le fonctionnement des commerces, tout en garantissant une continuité dans les livraisons.

Vidéo-verbalisation

Le dispositif installé place des Halles

Avec l'accord du procureur, la Ville de Chartres va ouvrir le système de vidéo-verbalisation sur la Place des Halles, pour une période pédagogique qui débutera le 9 janvier jusqu'au 9 février et pendant laquelle les contrevenants recevront de simples avertissements.

À l'issue de cette période pédagogique, un panneau d'information sera installé place des Halles et la vidéo-verbalisation sera effective dans les mêmes conditions que les autres lieux : Place du Cygne, Place Marceau, Cloître Notre-Dame, Place des Epars, et une partie de la rue Jean-Pocquet (qui longe la Place Evora)

Le dispositif de vidéo-verbalisation mis en place dans la ville de Chartres depuis la fin du mois de mai 2011 a fait ses preuves. Il permet de limiter les infractions liées au stationnement qui, bien souvent, empêchent la bonne circulation dans la ville

Verbalisation : un dispositif dissuasif

Sur les sites où le dispositif a été mis en place, on note une très nette amélioration de la situation et surtout très peu de contestations.

Sur les 5 sites confondus : en juillet, 185 verbalisations contre 53 en octobre.



Cyclistes !

Le double sens cyclable est nouveau !

Les automobilistes doivent apprendre à partager la chaussée.

Aidez-les en vous éclairant davantage, en allumant vos feux, en portant des signaux réfléchissants.





Retour
en images
sur les animations
de Noël





Inauguration de la place Jacqueline de Romilly

Hommage d'Hélène Carrère d'Encausse



Jean-Pierre Gorges, Député-Maire de Chartres, a inauguré la place Jacqueline-de-Romilly le samedi 3 décembre dernier. Madame Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire Perpétuelle de l'Académie Française et collègue de Jacqueline de Romilly disparue il y a un an, a prononcé à cette occasion une allocution, improvisée sans notes, d'une qualité et d'une émotion exceptionnelle. Nous avions prévu de réaliser une interview de madame Carrère d'Encausse. Nous avons préféré vous livrer le texte intégral de son intervention.

« J'e voudrais vous dire que ce n'est pas d'une manière purement formelle que je suis ici, ce n'est pas parce que je suis Secrétaire Perpétuelle de l'Académie Française.

J'ai été certainement à l'Académie la personne la plus proche de Jacqueline de Romilly. Cela vous explique mon émotion et aussi l'immense gratitude que j'ai à votre égard, beaucoup plus

grande que si c'était quelque chose de convenu. Pour moi, c'est quelque chose de vivant et je sais ce que cette ville représentait aussi dans son cœur.

Alors je voudrais vous dire ce qu'a été ce destin tout à fait exceptionnel.

Je connais peu de cas comme celui de Jacqueline de Romilly, qui reflète exactement et qui permet de comprendre, ce que plus personne ne comprend parce que plus personne ne connaît l'Histoire, ce qui s'est passé en France. C'est-à-dire la première guerre mondiale, qui s'est déroulée sur le sol français pendant quatre ans, qui a ravagé le pays, qui a fait pratiquement deux millions de morts, des mutilés à tout jamais. Cette guerre a tué une génération.

Or il se trouve que le père de Jacqueline de Romilly, Maxime David, était un personnage exceptionnel. Ce n'était pas un simple agrégé de philosophie, c'était une intelligence éblouissante.

Vous avez eu la chance d'avoir eu au Lycée de Chartres quelqu'un qui était de la dimension d'un Bergson. Or Maxime David venait de se marier juste avant la guerre, il a eu cette petite fille Jacqueline, son unique enfant, et il a été tué pratiquement dès le début de la guerre.

Jacqueline David n'avait pas deux ans lorsque son père est mort, mais en plus tous les hommes de la famille ont été exterminés, sans exception. Le frère de Maxime David, son demi-frère, le frère de sa mère, les cousins, il n'y a plus eu un homme dans cette famille. Et Jac-

queline de Romilly était complètement seule, sans famille. La destruction de toute une génération, elle l'illustrait mieux que personne, et elle le disait. Nous ne connaissons pas la solitude absolue. Elle la connaissait précisément parce que la guerre avait fauché tous les siens des deux côtés. Et bien sûr cela marque quelqu'un d'une façon extraordinaire.

J'aimerais vous dire que le sort de cette famille a été tragique car ça n'était pas les beaux temps de la V^e République où les citoyens sont protégés. En ce temps-là, on sacrifiait sa vie et on ne demandait rien à l'Etat, c'est-à-dire que Jeanne Malvoisin, la femme de Maxime David, s'est retrouvée sans ressources, avec une enfant toute petite, et elle a dû se débrouiller. Et je dois dire que la vie de cette femme et de ce petit enfant a été extraordinairement troublée. Jeanne Malvoisin a vendu tout ce qu'elle possédait, elle est allée se réfugier là où elle le pouvait. La petite Jacqueline ne jouait pas beaucoup et elle a toujours été marquée par cela. Elle l'a assumé, sa mère lui a expliqué, ces deux femmes ont vécu l'une pour l'autre, jusqu'au bout, jusqu'à la mort de Jeanne Malvoisin. Et elles sont toutes les deux dans la même tombe, ensemble, sans personne d'autre, parce qu'elles n'eurent pas d'autre famille.

Cela explique aussi que tous les espoirs de la veuve de Maxime David ont été fixés sur sa fille. Vous avez dit, monsieur le Maire, que nous étions toutes les deux des élèves brillantes. Non. Jacqueline de Romilly était un petit génie, moi j'étais une élève tout à fait normale.

Elle a été le crack absolu, elle a eu des prix au Concours Général dans toutes les matières, en mathématiques, en philosophie, en grec comme en latin. Bref, toute la presse a parlé de cette exceptionnelle Jacqueline David, qui était la première jeune fille à se présenter au Concours Général, la première à se présenter à l'École Normale Supé-

rieure, etc... et qui réussissait tout. Elle avait des dons exceptionnels, hérités de son père et d'une mère exceptionnellement brillante. Et ma fidélité à Jacqueline de Romilly fait que je me devais d'évoquer le souvenir de cette mère qu'elle a passionnément aimée, qui était la personne de sa vie.

Mais en même temps elle avait le sentiment d'avoir un devoir à l'égard de ce père brillantissime, tué à la guerre. Un devoir à l'égard de sa mère, dont toute la vie s'était concentrée dans la volonté d'élever sa fille. Elle avait aussi le sentiment qu'à cause de ce père mort pour la France, elle avait un droit à l'égard de la France.

« Un destin qui reflète l'histoire de France de cette époque »

Et maintenant je vais évoquer quelque chose de terrible. Cette jeune femme brillantissime avait passé toutes les étapes qui permettent d'arriver au professorat, elle est devenue professeur, fonctionnaire de l'Etat français. Et en 1940, les Lois juives font que cette pupille de la Nation, enfant unique d'un père tué à la guerre 1914, a été chassée de l'enseignement.

C'est un destin passionnant, elle le disait toujours, et elle serait contente que je le dise ici dans sa ville natale. C'est un destin qui reflète toute l'Histoire de France. C'est aussi pour cela qu'elle était exaspérée par la méconnaissance de l'Histoire.

« L'homme de ma vie (bien qu'il y ait eu un monsieur de Romilly auquel elle a été très attachée) a été Thucydide. J'ai été marié à Thucydide. Parce que Thucydide a été celui qui a porté l'Histoire. Jacqueline de Romilly avait le sentiment d'être l'incarnation des malheurs de la France, et de ce qui a fait l'Histoire de la France. Elle s'est donc attachée à celui qui a le plus

incarné l'Histoire dans la culture grecque.

Après son divorce, elle disait : « j'ai divorcé parce que mon mari en avait assez d'être marié avec Thucydide ». Et c'était la vérité. Sa vie a été cassée par la première guerre mondiale, cassée ensuite par la seconde guerre mondiale. Sa vie a été une vie consacrée à la science. Elle n'a pas eu d'enfant et ce n'est pas un hasard. Les quatre années de guerre où ce couple, qui venait de se marier, était obligé de se cacher, n'ont certainement pas favorisé la constitution d'une famille.

Du coup, elle a rendu à la France, qui lui avait beaucoup pris, elle lui a rendu véritablement tout. C'est-à-dire un savoir immense, et en plus elle a été un maître prodigieux qui a formé des générations.

La fin de sa vie a été ternie par le chagrin qu'elle a eu de voir les études classiques disparaître progressivement. Elle en a souffert plus qu'on ne peut l'imaginer. C'était pour elle une souffrance de chaque instant, car elle avait le sentiment, et pas parce qu'elle enseignait le grec, qu'on enlevait à des générations la chance de mieux comprendre ce qu'était l'Histoire de l'humanité pour mieux se former.

Cela explique aussi qu'elle s'est battue, via l'Académie Française et dans des associations, pour essayer de restaurer ce que l'enseignement selon elle ne permettait plus d'acquérir, c'est-à-dire un sens civique, un sens de l'Histoire, un sentiment de ce que l'on doit aux autres, et d'abord à son pays.

Alors monsieur le Maire, en sachant aujourd'hui Jacqueline de Romilly, en lui offrant cette place dans un endroit magnifique, je voudrais vous dire, et je l'expliquerai à l'Académie, que vous lui faites un cadeau exceptionnel.

Vous faites un cadeau à l'Académie Française, vous faites un cadeau à ce pays, auquel elle a beaucoup donné. Et je vous en dis ma gratitude la plus profonde.»



Retour en images
sur Laurent Boyer
et toute l'équipe de
«**Midi en France**»
lors de l'enregistrement
des émissions sur la
Place Marceau





Les solutions d'hébergement temporaire de la Ville de Chartres

Une réponse permanente à l'urgence



Quand la France se met à greloter, les plus faibles risquent évidemment d'être les premières victimes du froid ambiant. Selon la loi, l'Etat est responsable de l'accueil d'urgence, et met en œuvre à cet effet diverses solutions d'hébergement, à l'hôtel, en foyer, etc...

La Ville de Chartres a décidé en 2010 de prendre une part du fardeau. En collaboration avec Chartres Habitat, elle essaye tout au long de l'année d'éviter que les Chartains les plus vulnérables n'aient d'autre solution que la rue, à commencer par les jeunes et les

Chaque hiver toute la France parle de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. La Ville de Chartres a choisi de traiter le problème toute l'année, en donnant la priorité aux jeunes et aux personnes seules avec enfants.

personnes seules avec enfants, particulièrement les femmes qui sollicitent la municipalité après des divorces difficiles, voire des brutalités conjugales encore trop nombreuses.

Depuis le début 2010, le CCAS, en partenariat avec Chartres Habitat, mobilise et loue 8, et aujourd'hui 9 logements tout équipés et meublés : 6 studios et 3 appartements, ces derniers pour les familles.

«Pour l'année 2011, nous avons reçu 22 demandes, et nous avons répondu positivement à 15 d'entre elles, pour la moitié des hommes, des jeunes essentiellement, et pour l'autre des femmes avec ou sans enfants. Nous rencontrons des jeunes de plus en plus jeunes, en rupture avec leurs familles qui les mettent parfois brutalement devant leurs responsabilités», confie Elisabeth Fromont, adjointe au logement et à l'action sociale. *«C'est une évolution très sensible qui doit retenir toute notre*

attention, notamment pour adapter notre action en 2012».

La règle est simple : il ne s'agit pas d'accueillir durablement les gens, mais de les héberger temporairement, le temps qu'ils se retournent et retrouvent leur autonomie. *«Ils restent chez nous pendant 3 mois en moyenne. Dès leur arrivée, le CCAS les accompagne personnellement, pour qu'ils retrouvent un emploi (en liaison avec la Maison des entreprises et de l'emploi de Chartres Métropole) ou une formation. Et puis nous les aidons à trouver un logement durable qu'ils puissent assumer».*

Il n'est pas rare que des jeunes renouent ensuite le lien avec leurs familles. *«Mais nous sommes là pendant la crise, pour éviter une dérive définitive».*

**Service d'action sociale,
CCAS de la Ville de Chartres,
32 boulevard Chasles,
tél : 02 37 18 47 00.**

Rompres l'isolement et la solitude, manger des repas équilibrés, passer un moment agréable, préserver sa santé... Trois foyers restaurants du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chartres vous accueillent dans un quartier proche de votre domicile :

- foyer restaurant de Beaulieu, 16 rue de Brétigny à Chartres ;
- foyer restaurant Marcel Gaujard, 59 rue de la Foulerie à Chartres ;
- foyer restaurant Silvia Monfort, 26 rue du Docteur Michel Gibert à Chartres.

Trois foyers-restaurants à la disposition des seniors

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir remplir le bulletin d'inscription ci-joint. Les services du CCAS vous donneront les informations nécessaires.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

À renvoyer au CCAS de Chartres – Direction des Services aux Retraités - 32 boulevard Chasles 28000 CHARTRES –Tél. : 02 37 18 47 25



Aide scolaire

La lecture pour tous !

Le 8 décembre dernier, animateurs, enseignants, parents et élèves étaient réunis autour d'Elisabeth Fromont, premier adjoint, de Madame Gluckstein, référente «coup de pouce CLÉ» auprès de l'APFEE (Association Pour Favoriser une Ecole Efficace) et de Michel Reymondon, Inspecteur de l'Académie, pour la signature de la Convention *Coup de pouce*.

Le dispositif *coup de pouce CLÉ* a été mis en place dès 2007 et reconduit depuis, chaque année. Il est mis en œuvre dans le cadre du Programme de Réussite Educative financé par l'Etat et la Ville de Chartres et porté par le CCAS de Chartres. Son but est d'apporter un soutien dans l'apprentissage de la lecture aux enfants exclusivement issus du cours préparatoire.

C'est l'occasion pour les parents de mieux saisir de quelle façon ils peuvent encourager et sout-

nir leur enfant dans sa scolarité et ce, même si eux-mêmes peuvent avoir des difficultés avec la lecture et l'écriture.

Le « métier » d'écopier demande beaucoup d'efforts aux enfants, il est nécessaire, pour les parents, de les encourager chaque jour en discutant 1 ou 2 minutes à propos de ce qu'ils ont appris à l'école, de ce qu'ils ont découvert dans le club *Coup de Pouce CLÉ*.

Dans le cadre du dispositif, chaque enfant va être abonné à une revue enfantine. Ce sera l'occasion pour eux de découvrir le

monde grâce à cette revue et de passer quelques minutes ensemble, parents et enfant, à revoir cette revue.

L'association *Pour favoriser une Ecole Efficace* apporte son soutien afin que l'action soit une réussite pour tous les enfants, elle accompagnera l'action et en assurera l'évaluation en fin d'année.

Après la présentation du dispositif *Coup de Pouce CLÉ* par Madame Gluckstein, a eu lieu la signature de la carte d'adhérent au club qui précise les engagements de chacun :

- les parents se sont engagés à prévoir un goûter, organiser le retour au domicile des enfants et assister au moins à une séance par trimestre pour regarder leur enfant travailler et voir les interventions des animateurs ;
- les enfants se sont engagés à assister à chaque séance et à respecter les règles du *Coup de Pouce CLÉ* ;
- les animateurs et enseignants, coordinateurs du *Coup de Pouce CLÉ* se sont engagés à veiller tout au long de l'année à la grande qualité du *Coup de Pouce CLÉ*.



Les rencontres d'Albert Blanchard

Marcel Amont

Un beau cadeau à la veille des fêtes que la ville de Chartres, via le CCAS, a offert aux séniors venus écouter un grand de la chanson française...
Marcel Amont !

C'est en 1956 qu'il sort son premier disque. Et la même année, il fait la première partie d'Edith Piaf.

En 1962, il se produit 100 jours à Bobino et c'est en 1970 qu'il triomphe à l'Olympia.

Le talent n'a pas d'âge pour ce chanteur qui me reçoit très gen-



timent dans sa loge. Tout à fait d'accord avec ce qui se passe dans la chanson française, il me fait remarquer que les jeunes sont propulsés un peu trop vite au sommet. Il se rappelle que c'est sur le

tas qu'on apprend ce métier. Lui a mis 10 ans et il ne le regrette pas. *L'amour ça fait passer le temps, le Mexicain, Bleu Blanc Blond*, ont toujours le même succès. Après-midi bien agréable...

Au cœur de ville

L'UDAF en vitrine

Située en plein cœur de ville depuis novembre 2011, l'Union Départementale des Associations Familiales d'Eure-et-Loir (UDAF), association loi 1901, est chargée de représenter, défendre et promouvoir les intérêts de l'ensemble des familles. Point d'accueil, d'écoute, de renseignements et d'accompagnement du public, ce service est gratuit.

«*La volonté du Conseil d'administration de l'UDAF était d'être au plus proche des familles, d'avoir une vitrine en centre ville, avec des horaires d'ouverture adaptés. Il existe de vrais besoins, des attentes des familles*», déclare Eric Mongillon, directeur général de l'UDAF 28. A la vitrine du local, situé 32 rue de la Poêle Percée, les familles peuvent déjà prendre connaissance d'informations au plus proche de l'actualité.

La porte franchie, Chantal Bouquery, animatrice du service de l'action familiale et de parentalité, accueille le public pour répondre à toute demande d'information sur la vie quotidienne, notamment dans les domaines du logement, du travail, de l'école, de la santé, du handicap, des tuteurs familiaux, de la gestion d'un budget, du microcrédit, lors de difficultés dans la famille ou de violences conjugales.

Chacun peut aussi avoir accès à une abondante documentation sur place. «*Nous accueillons et accompagnons des familles, mais aussi*



Eric Mongillon, directeur général de l'UDAF d'Eure-et-Loir et Chantal Bouquery, animatrice de l'action familiale.

des étudiants, des personnes seules, de Chartres et de l'agglomération. Chaque problème a sa solution. On détient les liens qui permettront d'y apporter une réponse précise», assure Chantal Bouquery.

L'UDAF travaille avec divers partenaires du département : l'UNAF, la CAF, le PAD, l'AVIEL et l'URAF (Union Régionale des Associations familiales) dont la présidente est Janine Milon, conseillère municipale de Chartres.

Les services proposés par l'UDAF

L'Observatoire de la famille : outil statistique au service des familles et des associations.

Allo Info Familles : service proposé aux eulériens, tél. 02 37 88 32 57, par courriel allo.info.familles@uda28.fr ou sur rendez-vous. Pour aider les familles dans la gestion des problèmes quotidiens. Espace de parole.

Le Café des Parents : animé par une conseillère conjugale et familiale. Rencontres libres et volontaires entre parents.

Le Conseil Conjugal et Familial : service mis en place pour répondre à un nombre d'appels importants de personnes en souffrance dans leur milieu familial.

Lire et Faire Lire : association nationale loi 1901, coanimée par l'UNAF et la Ligue de l'enseignement. Pour faire partager le plaisir de lire à de jeunes enfants et créer un lien intergénérationnel.

La Médaille de la Famille : distinction honorifique décernée aux familles qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants.

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),

32 rue de la Poêle Percée, ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 14h, le mercredi de 9h à 17h. Tél : 02 37 88 32 57.

Contact@udaf28.fr
www.udaf28.fr

Siège de l'UDAF de l'Eure-et-Loir : 6 rue Charles Coulomb 28000 Chartres. tél. 02 37 88 32 57 fax : 02 37 88 13 22.

2012... Nouveauté pour les seniors Chartrains

Ouverture d'un pôle gérontologique dédié au maintien à domicile

La Ville de Chartres et son Centre Communal d'Action Sociale ont souhaité regrouper les services de maintien à domicile aux personnes âgées et à leur famille pour favoriser un accompagnement de qualité auprès de ses administrés. Ce pôle vous accueillera au 17 rue des Perriers à Chartres fin janvier.



Vous y retrouverez :

Les Services d'Aide à Domicile

Les services d'aide à domicile (SAD) ont pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap en leur proposant des interventions d'aides à domicile compétentes et quali-

fiées pour effectuer les tâches du quotidien.

Téléphone : 02 37 18 47 20.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile

Restez à votre domicile aussi longtemps que votre santé le permet, c'est ce que vous propose le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD). Il offre l'assurance de soins de qualité par une équipe d'aides soignantes diplômées d'état intervenant sous la responsabilité d'infirmières.

Téléphone : 02 37 18 47 24.

Le Portage de Repas A Domicile

Vous éprouvez des difficultés pour confectionner vos repas, vous pouvez faire appel au service de portage de repas, qui livre à votre domicile un plateau repas préparé par la Restauration Collective du Bassin Chartrain.

La restauration dans les Foyers Restaurants

Une offre de restauration collective en structure dans les quartiers est proposée aux personnes âgées qui le souhaitent. Ainsi des repas équilibrés sont proposés dans trois restaurants de quartiers.

Téléphone : 02 37 18 47 45.

La Téléassistance

Une présence permanente à vos côtés. La Téléassistance est un système d'appel relié à une centrale d'écoute. En cas de malaise, de chute, etc. la Téléassistance garantit une intervention immédiate au domicile.

Téléphone : 02 37 18 47 45.

Une équipe compétente pour apporter une réponse globale à l'ensemble de vos besoins pour votre maintien à domicile.

Avec l'association *Au fil de la voix*

Chantez de 7 à 77 ans !

«L'improvisation ça ne s'improvise pas !». Nathalie Estévenin, professeur de chant, propose depuis 3 ans des ateliers de chant. Tisser petit à petit tous les ingrédients qui donneront le plaisir d'une voix disponible, accordée. Jouer, affiner ses sensations, développer sa créativité. Exploration de la matière sonore, jeux vocaux harmoniques et rythmiques. Aller doucement vers cette prise de risque qu'est l'improvisation.

Les ateliers en groupe continuent le mardi de 20h30 à 22h30 et le mercredi de 19h à 21h à la Maison Pour Tous du Pont Neuf à Chartres.

Nouveautés :

Des stages à thèmes mensuels pour adultes. Un atelier hebdomadaire pour enfants de 7 à 11 ans le lundi de 17h30 à 18h30 à l'école François-Villon à Chartres. Un stage pour enfants prévu pendant les vacances de février 2012.

Pour tous renseignements, contactez Nathalie Estévenin au 06 79 68 30 65. aufildelavoix@voila.fr

Blog : <http://aufildelavoix.blogspot.com>

A l'école des Pierres-Couvertes

La Tirelire de l'école s'active !

L'école maternelle des Pierres-Couvertes accueille des enfants des quartiers des Hauts-de-Chartres, d'une partie du quartier Saint-Chéron, jusqu'à la Porte-Morard.

L'investissement de l'équipe enseignante permet de proposer, dans une ambiance très conviviale, de nombreuses activités : théâtre, bibliothèque, la grande lessive (exposition de dessins et peintures réalisés par les enfants et les parents, et accrochés sur des fils à linge, dans la cour de l'école), chant, fête de fin d'année avec enfants et parents, ainsi que les enfants qui intégreront l'école l'année suivante et leurs parents. Pour aider au financement de ces activités, l'association *La Tirelire de l'école* dont les enseignants et parents d'élèves sont adhérents, organise tout au long de l'année, des animations permettant de participer à la bonne ambiance



qui règne dans l'école et au financement de l'association. Une vente de gâteaux a lieu chaque semaine précédant les vacances scolaires. « *Ce sont les parents qui réalisent les gâteaux et les vendent à la sortie de l'école. L'action qui s'est déroulée dans la bonne humeur et sous le soleil le 12 décembre dernier*

a été un succès ! », déclare une maman. « *Ces manifestations donnent aussi l'occasion aux parents de se rencontrer, de mieux se connaître et de participer à la vie du quartier* ». L'association organisera également un bric-à-brac au printemps et envisage une vente de sapins de Noël l'année prochaine.

Maison Pour Tous de Beaulieu

Les jeunes à vélo pour le Téléthon !

Le mercredi 30 novembre dernier, neuf jeunes de la Maison Pour Tous de Beaulieu ont fait le tour en VTT des Maisons Pour Tous, du BIJ et de la Direction Jeunesse et Sport de la Ville de Chartres pour effectuer une collecte de pelotes de laine. Le samedi 3 décembre, les jeunes avaient rendez-vous à 9 heures à la Maison Pour Tous de Beaulieu pour repartir en VTT. 7 d'entre eux ont répondu à l'appel. Bravant la pluie, le vent et le froid, le parcours jusqu'au rendez-vous fixé par l'organisation *Thon' Nounours* s'est bien déroulé. Leur arrivée a été saluée par des acclamations et les applaudissements des personnes présentes. Les jeunes ont lancé leurs sacs de laine dans la remorque, le sourire aux lèvres, plein de fierté pour le geste accompli. De retour dans la structure, les participants ont confié leur enthousiasme sur cette participation qui les marquera pendant longtemps.



Recensement de la population 2012



RECENSEMENT DE LA POPULATION
CHACUN DE NOUS COMPTE



DU JEUDI 19 JANVIER AU SAMEDI 25 FÉVRIER
www.le-recensement-et-moi.fr



POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ VOTRE MAIRE.

Depuis 2004, un recensement annuel est réalisé auprès d'un échantillon de 8 % de la population chartreuse.

En 2012, la collecte débutera le 19 janvier et se terminera le 25 février ; elle représentera 1960 ménages à recenser.

Les informations recueillies permettent d'actualiser régulièrement les données afin de mieux adapter les prévisions au niveau des différents équipements.

Un agent recenseur muni d'une carte officielle vous déposera des questionnaires à compléter et à lui remettre à son prochain passage. Si vous devez vous absenter longtemps ou souvent, il conviendra d'adresser les questionnaires remplis à la mairie.

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée réponde.

Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 c'est également une obligation.

Les 27 et 28 janvier à Chartrexpô

Forum de l'Orientation d'Eure-et-Loir

La nouvelle édition du forum de l'orientation des métiers et des formations attend tous les jeunes de la 3^e à la terminale, à Chartrexpô les vendredi 27 et samedi 28 janvier 2012.



Depuis 10 ans, chaque année, cette manifestation organisée conjointement par le Rotary Club de Chartres, l'Inspection académique et la Chambre d'agriculture, offre un large choix aux jeunes et à leurs familles.

26 pôles principaux regroupant plus de 142 exposants et encore plus de métiers : agriculture et environnement, service en milieu rural, industrie agroalimentaire et cosmétique, métallurgie, automobile, plasturgie, transport, logistique, bâtiment, travaux public, sécurité, défense, droit, commerce, arts, communication, pôle universitaire, gestion, finances, hôtellerie, restauration, tourisme, esthétique et cosmétique, santé, social et sport. Pour les jeunes en première et terminale, une partie importante du forum est consacrée aux formations post-bac.

Un parcours sera proposé aux jeunes, leur permettant de pas-

ser devant tous les stands et de s'ouvrir aux différentes possibilités d'orientation et de prise de renseignements. Les visiteurs « perdus » pourront s'adresser aux points accueils pour trouver leur chemin, ou au pôle « orientation » (CIO, ONISEP, Etoile, ...) pour trouver leur voie. Les parents sont attendus le samedi 28 janvier pour obtenir des informations approfondies sur le choix des études et leur déroulement. Le forum est financé par le Conseil Régional, le Conseil général, la Mairie de Chartres et diverses entreprises.

À Chartrexpô,
le vendredi 27 janvier
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
le samedi 28 janvier
de 9h à 17.

Entrée libre.

Les visiteurs souhaitant préparer leur visite peuvent consulter le site www.forumdesmetiers28.fr.

Collégiale Saint-André du 29 octobre au 16 novembre 2011

Succès de l'exposition sur l'école d'aviation militaire de Chartres 1915-1918



Le Commandant Guilleux et Françoise Ferronnière, adjointe au Maire.

La Ville de Chartres a eu à cœur de remettre en mémoire le rôle majeur tenu par la présence, à Chartres, de la plus importante école française de formation des pilotes militaires entre 1915 et 1918. Cette exposition temporaire était organi-

sée par Françoise Ferronnière, Adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale, la citoyenneté et la mémoire, et présentée à la Collégiale Saint-André durant la première quinzaine de novembre.

Sur un total de 13196 élèves pilotes formés par la France entre

1915 et 1918, 3020 le furent sur le terrain de manœuvre de Chartres, octroyant à cette école le ruban bleu des écoles de formation au brevet d'aptitude au pilotage. Plus de 2000 personnes ont visité cette exposition. Ils sont nombreux à demander une suite montrant les escadrilles de chasse et de bombardement basées à Chartres, ainsi que l'histoire de cette base depuis son installation sur le terrain de Champhol jusqu'à nos jours.

Plusieurs personnes se sont proposées d'apporter leur contribution et des documents personnels afin d'enrichir encore d'avantage les contenus de cette histoire chartraine de l'aviation. L'équipe des volontaires va continuer le travail engagé pour donner une suite à cette présentation et préparer une nouvelle exposition pour cette année.

Soirée citoyenne

La soirée citoyenne du 16 novembre 2011 a accueilli une soixantaine de jeunes.

Après un exposé sur les différentes carrières proposées par l'armée (terre, air, mer, gendarmerie, santé, sécurité militaire,...) les jeunes recensés de l'année ont pu poser directement leurs questions à chacun des responsables présents. Certains ont déjà prévu d'aller retirer un dossier au Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA).

« Nous reconduirons ce genre de manifestations l'année prochaine car les intervenants comme les jeunes étaient très enthousiastes à l'issue de cette rencontre », assure Françoise Ferronnière.

Exposition sur la Guerre d'Algérie

Pour commémorer le cinquantième anniversaire du « cessez le feu » en Algérie, Françoise Ferronnière vous invite à venir découvrir à la Collégiale Saint-André, l'exposition sur *La guerre d'Algérie, de 1954 à 1962*.

Exposition ouverte du 21 janvier au 5 février du mardi au vendredi de 13h à 17h.

Et le week-end de 10h à 17h (Attente confirmation des horaires).
Entrée Libre.

Les 20, 21 et 22 janvier au complexe de squash de Beaulieu - Les-Petits-Clos

Les championnats de France « jeunes »

Ce sont 144 jeunes joueuses et joueurs venant de toute la France et même des DOM TOM (La Réunion et Guyane) qui vont en découdre sur les huit courts de la nouvelle structure squash et badminton. 368 matchs sont programmés sur les trois jours.

Le club va être en effervescence et les 250 places des tribunes ne seront pas de trop pour accueillir parents, passionnés et curieux.

Le coup d'envoi sera donné le vendredi 20 janvier à 10h avec les garçons -11ans.



À noter que viendra se mêler au talent des jeunes poudres la maîtrise des anciens avec un tournoi des coaches. Une compétition non officielle mais tout aussi spectaculaire car regroupant des joueurs du top 30 français.

Du 20 au 22 janvier 2012.
Complexe de squash,
avenue François-Mitterrand.
Entrée gratuite.
Renseignement :
tél. 02 37 35 90 25.

15^e randonnée pédestre nocturne de l'ASPTT

Chaussez vos baskets !

Cinq circuits au choix seront proposés aux amoureux de la marche, inscrits à la 15^e édition de la randonnée pédestre organisée le 21 janvier par l'ASPTT randonnée de Chartres.

En prime, des surprises au programme !

La nocturne de Chartres est programmée le samedi 21 janvier, avec cinq circuits au choix des randonneurs : 7, 10, 13, 16 et 20 km. Les circuits les plus courts sont prévus dans le cœur de ville, les plus longs s'étendront jusqu'à Luisant et Le Coudray, avec un passage pour tous par la promenade des bords de l'Eure, sauf pour celui de 7 km.

« 1100 participants étaient au rendez-vous l'an dernier malgré

un temps maussade. Pour cette 15^e édition, des surprises attendent les marcheurs », annonce Jean-Michel Esnault, président de l'ASPTT randonnée de Chartres.

Le départ de cette randonnée familiale et conviviale est fixé à partir de 19h, place des Halles. Le top départ sera donné à 20h. Les sportifs pourront se retrouver autour d'une collation à l'arrivée. L'ASPTT randonnée organise une centaine de sorties annuelles dans la région, à la mer ou à la montagne.

Samedi 21 janvier à 20h.
Départ et arrivée
place des Halles.
Inscription sur place
à partir de 19h.
Participation : 2,50 euros
quel que soit le circuit.
Gratuit pour les enfants.
Se munir d'une lampe de poche.
Renseignements
tél. : 02 37 35 39 58.



Retour en image

L'Open de Chartres



Le joueur Chartrain Marc Bellavoine a réalisé une performance à 0 et s'est incliné au 3ème tour, lors de cet Open de Chartres, qui a rassemblé un total de 343 inscrits !

À Chartrexpo, du 2 au 4 mars 2012

Championnat de France de tir à l'arc



Le club des Archers Chartrains a été retenu par la Fédération Française de Tir à l'Arc, pour organiser, à Chartrexpo, le Championnat de France en salle 2012. Cette manifestation accueillera 450 archers sur trois jours. Entrée libre !

En juin 2012

L'Horizon de Beaulieu fêtera ses 50 ans

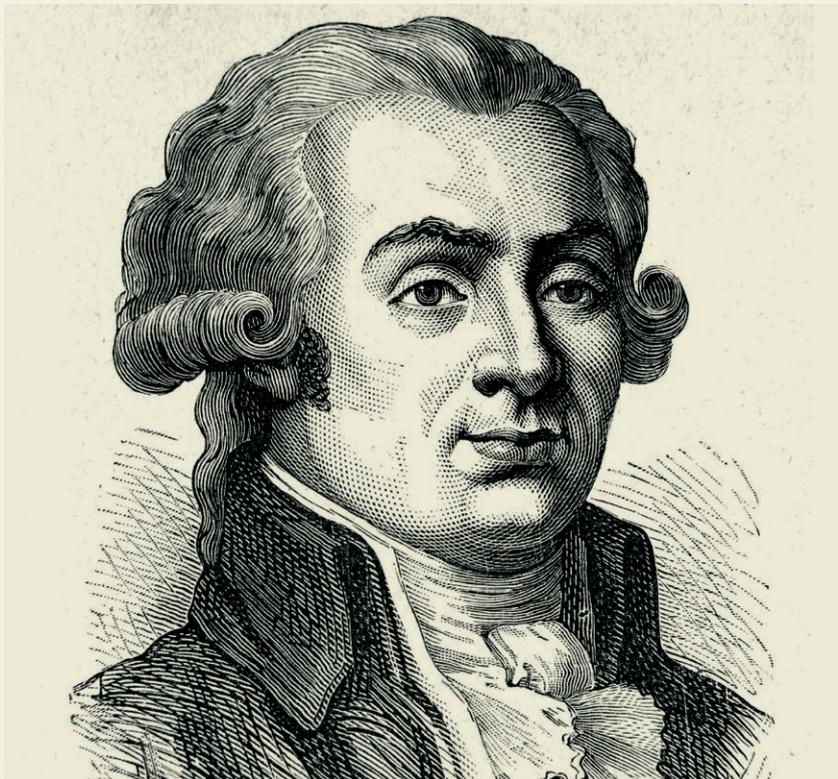


Une grande occasion à marquer pour l'Horizon de Beaulieu avec un nouveau logo et plusieurs événements d'ampleur qui mettront l'association à l'honneur :

- le Championnat de France de squash (jeunes) en janvier ;
- le Championnat de France de tir à l'arc en salle en mars ;
- une journée d'animations multi activités en mai ;
- une randonnée pédestre en juin ;
- un tournoi de foot jeunes en septembre.

Jérôme Pétion, dit de Villeneuve

Le Chartrain qui faillit devenir le premier
« Président de la République française »
(Chartres, 1756-Saint-Emilion, 1794)



« En deux mots voici mon histoire :
Dans Paris j'étais adoré,
Tout y retentissait de mon nom,
de ma gloire.
Aujourd'hui je suis abhorré. »

Tel est le destin de ce Chartrain dont seule une ruelle fort retirée de la ville rappelle l'existence.

Avocat chartrain à la fin de l'Ancien Régime, Jérôme Pétion, alors dit de Villeneuve, est lui-même fils d'un juge présidial et avocat du bailliage de Chartres.

Sa carrière politique débute le 20 mai 1789 avec son élection par le bailliage comme représentant du Tiers-Etat aux Etats-Généraux. Son éloquence fait de lui un orateur très populaire de l'Assemblée Constituante, où il siège à « gauche ». Son portrait

circule partout et on ajoute au prénom des garçons « le beau nom, le nom chéri de Pétion ».

En 1791, succès confirmé lorsqu'il ramène le roi de Varennes (dans ses *Mémoires* il écrit : « Je pense que, si nous eussions été seuls, elle [Elisabeth, sœur du roi] se serait abandonnée dans mes bras aux mouvements de la nature. »). Le 30 septembre, à la séance de clôture de l'Assemblée Constituante, Pétion « l'Inflexible » est ovationné avec Robespierre. Enfin, le 14 novembre, il est élu triomphalement maire de Paris. Suspendu un moment par des adversaires, il est rétabli par l'Assemblée législative et les sections parisiennes aux cris de : « Pétion ou la mort ! ». Il réorganise alors la *Société des Amis de la Constitution* (Jacobins) et prône la responsabilité royale : « Pour être inviolable, il faut être impeccable. »

En 1792, écarté des élections parisiennes à la Convention, il s'y fait élire comme député d'Eure-et-Loir le 5 septembre. Unanimement désigné comme Président de la Convention, il se voit même proposer par certains le titre de « Président de la République française ». Ce qui éveille le soupçon d'aspirer à la dictature. S'amorce alors le déclin, notamment avec son impuissance à éviter le sac des Tuileries et les massacres de septembre.

En 1793, mis en difficulté par les *Jacobins*, il passe aux *Girondins*, avec des positions de monarchiste constitutionnel. Compromis dans la trahison de Dumouriez et visé par la proscription des *Girondins*, il s'enfuit en Bretagne puis vers Bordeaux. Mais, reconnu à Saint-Emilion où il a confié ses *Mémoires* à une amie, il gagne Castillon dans l'espoir de s'embarquer. Là, aperçu par un berger, il s'enfonce dans un champ de blé. On l'y aurait retrouvé mort, ayant mis fin à ses jours et même dit-on, son corps déchiré par les loups.

Quelques engagements politiques de Pétion :
Déclaration des droits de l'homme
Responsabilité royale
Réforme judiciaire
Membre actif de la Société des amis des noirs
Contre la condamnation du roi à la peine mort.

Juliette Clément,
Présidente de la SAEL,
Directrice des Publications
SAEL 02 37 36 91 93/
02 37 36 93 45
sael28@wanadoo.fr
www.sael28.fr

Au I^{er} siècle de notre ère

Des Chartrains sous l'emprise de la magie noire...

On savait les habitants d'Autricum adeptes de la magie blanche grâce à la découverte, place des Épars, en 2005, de la « cave du magicien » de C. Verius Sedatus, voici que deux tablettes en plomb, issues du quartier des Grandes Filles-Dieu, révèlent un goût pour une facette plus sombre.

Un quartier de potiers le long d'une voie empierrée, dans un fossé, un petit morceau de plomb

L'été 2010, rue des Grandes Filles-Dieu, le service Archéologie de la Ville de Chartres a conduit une fouille sur les vestiges d'un quartier de potiers gallo-romain installé le long d'une large voie empierrée (responsable scientifique : Jérémie Viret).

Au fond d'un fossé qui bordait la chaussée, reposait un objet exceptionnel au contenu « envoûtant » : deux plaques de plomb d'environ 5 cm sur 10, repliées l'une sur l'autre. Chacune d'elle portent,



incisées dans le métal, dix lignes de caractères en « cursive » latine !

La « defixio » des Filles-Dieu est écrite en langue gauloise

La transcription des lettres s'est révélée relativement facile. Cependant, le sens de ces phrases est obscur pour le profane. Et pour cause, ils sont écrits en langue gauloise. Le gaulois est une langue celtique qui n'a pas d'alphabet propre. Pour l'écrire on utili-

sait l'alphabet grec ou latin. Seuls quelques spécialistes en Europe sont capables de la comprendre.

Un spécialiste à la rescousse

Le linguiste Pierre-Yves Lambert, spécialiste du gaulois, a commencé à déchiffrer ces textes, d'abord à distance, d'après photo, ensuite en examen direct de l'objet, dans les locaux du service Archéologie. Une première lecture a révélé que ces tablettes portent une seule et même malédiction qui concerne plusieurs habitants d'Autricum. C'est avec impatience que nous attendons la traduction finale qui nous en apprendra plus sur ces personnes et sur les motifs qui ont poussé l'un de leur concitoyens à les envoûter. À suivre ...

Texte Service Archéologie : Jérémie Viret et Dominique Joly

Figures

Les deux tablettes en cours de « dépliage »

Le texte en langue gauloise sur l'une des tablettes (Traitement de conservation préventive : Marjorie Maqueda-Rolland)



Les malédiction sur plomb

Ce type d'objet est dénommé « plaquette de defixio ». Il est associé à la magie noire et relativement rare. Au cours d'un rituel d'envoûtement pratiqué dans le plus grand secret, car illégal, un magicien inscrivait sur des plaquettes en plomb un texte dont le but était de soumettre une personne à sa volonté ou à celle de son client. On y mentionnait le nom de la victime, accompagné de malédiction et des noms des divinités ou des puissances infernales dont on demandait l'assistance. Ces malédiction étaient censées être efficaces tant qu'elles demeuraient cachées. On en a retrouvé dans des tombes, des puits ou des fontaines.

Les plus anciennes tablettes de defixio trouvées en Grèce datent du V^e siècle avant J.-C., mais leur utilisation se poursuit jusqu'au IV^e siècle après J.-C. dans tout l'empire romain. Les motifs qui poussent quelqu'un à avoir recours à cette pratique sont variés : régler un conflit amoureux, faire perdre un compétiteur durant les jeux du cirque, punir un voleur ou un calomniateur ou faire taire des accusateurs dans le cadre d'un procès.

En 2012

Ne manquez pas les « Rendez-vous » de l'Office de Tourisme

A vos agendas !

Conférence

à la Maison du Saumon

« La cathédrale de Chartres à travers les peintres : Corot, Utrillo, Soutine, Gleizes... » le samedi 14 janvier à 14h30.

Visites à thème

« La femme et le parfum dans la cathédrale de Chartres » le samedi 21 janvier à 14h30.

Pour l'ensemble de ces prestations, inscription à l'accueil de l'Office de Tourisme « Cathédrale », par téléphone au 02 37 18 26 26 ou par e-mail à info@otchartres.fr

Rendez-vous gourmands à la Maison du Saumon

L'atelier de fabrication de macarons du 7 janvier est complet. Pour les petits groupes (à partir de 2 personnes) des ateliers privés peuvent être organisés. N'hésitez pas à nous contacter !

Renseignements et inscription auprès de notre Service Réceptif au 02 37 18 26 23 ou 24 ou par e-mail à resa@otchartres.fr

Plus d'informations sur nos expositions, conférences et visites :



Ce QR Code est à flasher avec votre Smartphone. Il renvoie directement vers le site Internet de l'Office de Tourisme ! Office de Tourisme de Chartres/Chartres Convention & Visitors Bureau Tél. : 02 37 18 26 26 E-mail : info@otchartres.fr



L'Office de Tourisme de Chartres proposera en 2012, outre son cycle de visites à thèmes, un cycle de conférences et rencontres avec des acteurs locaux. Nouveautés : vous pourrez participer, tout au long de l'année, à des ateliers gourmands.

Nouveaux rendez-vous, nouveaux horaires

« Après avoir testé plusieurs formules, le samedi semble être le jour le plus propice pour permettre au plus grand nombre d'assister et participer à nos rendez-vous », souligne Aurélien Charpille, directeur de l'Office de Tourisme.

Chaque mois, trois grands rendez-vous seront proposés :

- le 1^{er} samedi du mois : l'atelier gourmand ;
- le 2^e samedi du mois : la conférence ;
- le 3^e samedi du mois sera dédié à la visite thématique.

A noter que face au succès des visites théâtralisées pour enfants « Raconte-moi l'Histoire de Chartres » et des visites nocturnes « Chartres en Lumières » et « Chartres en Lumières Privile-

ge », ces dernières seront reconduites en 2012.

Les ateliers gourmands

Pour capter une plus large cible, nous avons diversifié notre programmation. Celle-ci ne s'arrête plus seulement à notre cycle de conférences et de visites à thèmes, elle porte également sur des ateliers gourmands menés notamment par l'artisan chartrain Pierre Fournier, l'Îlot Délices.

Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre d'un calendrier annuel. Des ateliers privés peuvent être réservés sur demande à partir de 2 personnes.

Nouveauté 2012 ! : Les enfants pourront exercer leurs talents de pâtissiers en herbe en participant à des ateliers dédiés.

Renseignement et réservations : 02 37 18 26 23 ou 24 ou resa@otchartres.fr

Vous souhaitez recevoir le calendrier 2012 de nos visites, conférences et ateliers ? Contactez-nous par e-mail à resa@otchartres.fr

Un nouveau Président pour l'Office de Tourisme

« Je souhaite poursuivre dans la voie tracée par Joseph Fromont »

Lors de la réunion du Comité de Direction du 16 décembre 2011, Jean Godet a été élu Président de l'Office de Tourisme à l'unanimité par les membres du Comité de Direction (CODIR). Il succède à Joseph Fromont, auquel le liait une profonde amitié.

Votre Ville : Votre réaction à la suite de cette élection à la tête de l'Office de Tourisme ?

Jean Godet : *Même si ce n'est pas une surprise, j'éprouve naturellement une très grande satisfaction face à la confiance que m'ont témoignée, lors de cette élection, les membres du Comité de Direction et surtout la municipalité et son Maire Jean-Pierre Gorges.*

J'ai aussi une grande pensée pour Joseph Fromont. C'était avant tout un ami mais c'est aussi lui qui m'a mis le « pied à l'étrier » en me chargeant du suivi budgétaire de l'Office de Tourisme, ce qui m'a permis d'en connaître les diverses activités et surtout le fonctionnement.

Joseph a eu le grand mérite d'assurer le passage de l'Office de tourisme en EPIC. Ce sont d'autres modes de fonctionnement, une approche différente et dans des conditions parfois compliquées.

Pendant ces 4 années de présidence, il a assuré les fondements de cet office de tourisme « nouvelle formule ». Mon souhait est de poursuivre dans la voie qu'il a tracée.

Biographie

Né en 1947
Originaire de Normandie
Marié, 3 enfants
Installé depuis 1974
à Chartres
Diplômé en droit public
et en sciences politiques
Directeur Général de la
Chambre d'Agriculture
depuis 1992
et toujours en activité

VV : Comment souhaitez-vous mener l'Office de tourisme maintenant ? Vous avez des priorités ?

J.G. : *Nous allons passer à une autre étape de productivité, plus intense. Afin de ne pas souffrir de la crise et de la baisse de fréquentation touristique qu'elle implique souvent... Cela va nous amener à conduire une réflexion au CODIR : comment, à moyens constants, va-t-on pouvoir faire plus et mieux ?*

Mon objectif premier est de faire de l'Office de Tourisme un outil de développement économique majeur car, au-delà du rayonnement qu'il peut apporter à la ville, il peut aussi permettre l'essor économique de tout le bassin de vie, pour les commerçants, les restaurateurs, et tous les acteurs de la vie économique locale. Plus la ville sera connue et reconnue et plus elle attirera de visiteurs, résidents ou entreprises.

VV : Quels sont vos premiers axes de réflexions ?

J.G. : *En tant que Président, mon rôle devra permettre de renforcer le lien entre l'Office et la municipalité et de mener des réflexions autour du développement économique lié au tourisme. Nous allons conduire les travaux du CODIR dans un esprit ouvert et avec le plus d'efficacité possible et répartir les rôles entre le Directeur de l'Office de Tourisme et le Président du Comité de Direction, même si cela est déjà bien engagé. Notre tâche principale, dans les mois à venir, sera d'être une vraie force de proposition afin d'améliorer le travail de l'Office et pousser plus*



Jean Godet

avant notre productivité.

Il faudra d'abord spécialiser notre personnel sur des tâches précises, quand auparavant chacun était à la fois au four et au moulin, afin d'améliorer la gestion administrative du quotidien ou encore le bon fonctionnement de nos régies.

De plus, aujourd'hui, nous disposons de deux sites : l'un installé à la maison du Saumon et l'autre à la Cathédrale. Nous allons réfléchir à la nécessité de conserver ces deux pôles. Et nous n'excluons pas de mener des expérimentations, notamment sur le site de la Cathédrale.

Un chantier passionnant...

Concours Robert LAILLET

L'Association des Amis des Jumelages de Chartres organise son 2^e concours de photos « Robert Laillet ».

Le thème choisi cette année est « *La nature dans la ville* ».

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs de Chartres et d'Eure et Loir ainsi qu'à ceux des villes jumelles de Chartres.

Les candidats doivent respecter le format 20 x 30 – noir et blanc ou couleurs – sans marge.

Les photos doivent parvenir au siège de l'Association – 2 rue Chanzy – 28000 Chartres – Tél. 02.37.21.76.77 – avant le 31 mars 2012.

La sélection se fera en fonction de la qualité de la photo, du thème et du format.

Le règlement complet peut être envoyé par mail (jumelages-chartres@wanadoo.fr) ou sur demande accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

Sortie spectacle : Le Tour du Monde en 80 jours

L'Association des Amis des Jumelages de Chartres organise une sortie au Grand Rex à Paris le samedi 21 janvier 2012 pour le spectacle sur glace *Le Tour du Monde en 80 jours*.

Inspiré du roman de Jules Verne, ce spectacle met en scène les tribulations de Phileas Fogg qui fait le pari, complètement fou pour l'époque de faire le tour du Monde en 80 jours. Philippe Candeloro incarne le héros poursuivi par le redoutable inspecteur Fix...

Départ en car à 18 h très précises sur le parking des Abbayes Saint Brice. Spectacle à 20 h 30 – départ de Paris 22 h 30 et retour sur Chartres vers minuit.

Prix (car + entrée) 60 € pour les adhérents de l'Association – 68 € pour les non-adhérents.

Le nombre de places étant limité, les personnes intéressées doivent s'inscrire très rapidement au siège de l'Association – 2 rue Chanzy à Chartres. Tel 02.37.21.76.77 –

mail : jumelages-chartres@wanadoo.fr

Chartres International

Un monument pour Chartres en Argentine



De gauche à Droite :

Graciela Rosso, Maire de Lujan, Gustavo Navone, Artiste, Patrick Géroudet, Adjoint au Maire de Chartres, Laura Caro, Présidente de la Société Française, Ursula Eyherabide, Directrice des relations internationales, Sebastian Miglioranza, Directeur de la Culture et du Tourisme.

Un monument en hommage à Chartres a été inauguré en novembre 2011 à Lujan (Argentine). En effet les liens entre Chartres et Lujan remontent à 1890. Cette année là, le clergé décide de construire un nouvel écrin pour la Vierge de Lujan, patronne de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay. Il choisit le plan de la Cathédrale de Chartres, acropole de la Chrétienté, pour construire sa basilique qui aujourd'hui reçoit 11 millions de pèlerins par an et en fait donc le premier sanctuaire marial d'Amérique du Sud.

Avec ses 2 flèches, le monument rappelle les 2 basiliques Chartres et Lujan. En tournant autour du monument, le visiteur découvre la fusion entre les deux sites quand les deux demi-rosaces n'en font plus qu'une. L'artiste Gustavo Navone a une réputation internationale et a exposé à Chartres en avril et mai dernier à l'Hôtel de Ville.

Les liens d'amitiés continuent de progresser comme avec le lycée Fulbert de Chartres, la Cosmetic Valley et à l'hippodrome un prix Lujan se déroulera le 21 mai.

Le pacte d'amitié se développe harmonieusement grâce à la municipalité de Lujan et la Société Française, association qui regroupe les nombreux francophiles de Lujan.

Hommage

L'inspecteur gadget était chartrain !

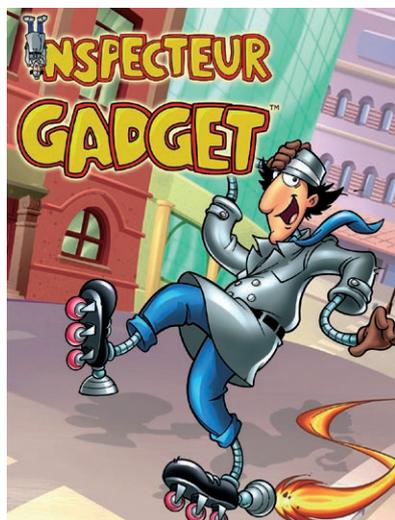
Le 2 décembre, Bruno Bianchi s'est éteint à l'âge de 56 ans des suites d'un cancer.

Votre Ville a souhaité rendre hommage à ce Chartrain célèbre dans le monde entier grâce à l'Inspecteur Gadget, dont il était le dessinateur et scénariste.

En janvier 1985, le magazine municipal *Notre Ville* réservait sa Une à un illustre chartrain, bien connu pour son coup de crayon avisé, qui lui avait fait gravir les échelons jusqu'à devenir, dans les années 80, le dessinateur le plus présent sur nos petits écrans.

A l'époque, il a 29 ans et il est le créateur de l'inspecteur Gadget, l'agent secret le plus farfelu de la télévision. Un mélange de James Bond et Gaston Lagaffe réunis dans un personnage aux allures d'un Derrick disjoncté.

Son nom, il le doit aux gadgets surréalistes dont il est équipé et dont il semble avoir une maîtrise bien relative. Accompagné de sa nièce Sophie et de son fidèle chien Fino, qui ne cessent de lui sauver la mise à son insu, l'Inspecteur Gadget mène ses enquêtes contre le Docteur Mad d'un



pas maladroit... Mais il finit toujours par triompher !

Lancée en 1983, la série compte quelques 86 épisodes. Le personnage aura marqué tout une génération et aura même fait le tour du monde. A tel point que la série a été dérivée en deux films réalisés par les studios de Walt Disney dont un, sorti en 1999, interprété par Matthew Broderick.

Véritable star chez les plus jeunes mais aussi chez les amoureux de la Bande dessinée et du dessin animé, Bruno Bianchi devient à la fois dessinateur, producteur et réalisateur de ses propres créations. Un destin hors du commun !

L'inspecteur Gadget mais aussi Mask, Ulysse 31, Jayce et les Conquérants de la Lumière, Les Entrechats, Les Mystérieuses Cités d'Or, Les Bisounours.

Né à Chartres, où il a passé une grande partie de son enfance dans le centre-ville (rue du Puits-de-lours), il fréquente l'école Saint-Ferdinand puis le Lycée Notre-Dame.

C'est dès l'âge de 13 ans qu'il se découvre une passion pour le dessin. Depuis, il ne lâchera jamais plus ses crayons, ce qui lui vaudra rapidement de ses proches le surnom de *bugs*, en clin d'œil à une star de dessin-animé de référence : Bugs Bunny.



Bruno Bianchi

Etudiant, il s'envolera ensuite pour Tours afin d'y étudier le marketing... Mais il faut bien le dire, son truc à lui, c'est le dessin ! Il connaît pour la première fois une issue professionnelle à sa passion créative et commence à enchaîner les contrats.

Au début des années 80, déjà très sollicité, il s'exile au Japon pour travailler et vivre son rêve manga. Il y rencontrera son épouse, une japonaise, qui lui donnera deux fils aujourd'hui âgés de 10 et 15 ans.

Bruno Bianchi s'est éteint le 2 décembre dernier des suites d'un cancer, laissant l'inspecteur Gadget et bien d'autres personnages de dessins animés phares des années 80 orphelins. Parmi eux : Mask, Ulysse 31, Jayce et Les Conquérants de la Lumière, Les Entrechats, Les Mystérieuses Cités d'Or, Les Bisounours. A 56 ans, il restait l'un des pionniers du dessin animé en France et laisse derrière lui des centaines d'épisodes de dessins animés qui marqueront à jamais nos esprits d'enfants.

Un grand Monsieur à qui nous avons envie d'adresser un dernier hommage : Gogo gadgeto... chapeau, Bruno !

Pivoine, la reine des jardins



Photo : OliBac



Photo : Nicolat Gent

Pour patienter jusqu'au printemps, voici l'une des merveilles du jardin. La beauté de ses grosses fleurs, le grand nombre de variétés aux formes diverses, ses multiples coloris aux belles nuances et quel parfum !

S'il existe une espèce arbustive qui peut atteindre plus de deux mètres, c'est la pivoine herbacée ou pivoine de Chine (*Paeonias*) qui est la plus courante.

D'une hauteur d'environ un mètre, elle va se couvrir de fleurs entre début avril et début juin.

Si vous souhaitez planter une pivoine, le meilleur moment sera l'automne pour éviter la pourriture. Et soyez vigilant sur le positionnement de la souche, ni trop profond ni trop en surface.

Sa situation devra être lumineuse, abritée des courants disposé d'un espace vital suffisamment important pour se développer. Sans ces conditions, la floraison risque d'être décevante. Bien sûr, il est conseillé d'apporter une fertilisation tous les ans et, si vous utilisez un engrais de synthèse, il faut choisir une composition limitée en azote (N). Sinon la plante privilégiera son feuillage au détriment de ses fleurs.

Si elle fleurit moins, divisez ses racines en laissant 3 yeux par petites touffes.

En Chine, la pivoine est le symbole de la beauté féminine et de l'amour. Chez nous on dit souvent en raison de sa résistance qu'on la plante pour des décennies et que c'est un cadeau pour les générations futures !

Quelques variétés de pivoines herbacées

Fleurs simple 'Krinkled white' aux pétales d'un blanc immaculé. Fleurs doubles 'Félix Crousse' d'un rouge framboise, 'Emma Klehm' d'un rose intense, 'Elsa Sass' d'un blanc pur, 'Sarah Bernhardt' rose argenté au centre et 'Adolphe Rousseau' idéale pour des fleurs coupées.

Au 1^{er} concours national de reconnaissance de végétaux

Le CFA de la Saussaye s'illustre

Si elle était une plante, Stéphanie Caulier serait peut-être le croisement improbable d'une violette et d'un baobab ; la violette pour sa discrétion naturelle et le baobab pour sa remarquable force de caractère.

C'est qu'elle sait ce qu'elle veut Stéphanie Caulier ! Apprentie au CFA de Chartres-La Saussaye depuis trois ans, elle a préparé et obtenu haut la main son CAPA Travaux paysager l'an passé tout en gagnant le Concours Régional de Reconnaissance de Végétaux toutes catégories confondues.

Inscrite cette année en première bac pro Aménagement Paysagers, elle vient de remporter la première place du podium du Concours National dans la catégorie des niveaux V.

Ce 1^{er} Concours National de Reconnaissance de Végétaux s'est déroulé à Lyon dans le cadre du splendide salon *Paysalia*, les 7 et 8 décembre derniers. Créé à l'initiative des organisations professionnelles des secteurs Pépinière et Paysage (UNEP, FNPHP, VAL'HOR) sous l'égide du Ministère de l'agriculture avec la participation de l'enseignement agricole, il était organisé au sein du Salon par le lycée horticole de Lyon-Dardilly.

Ouvert aux apprenants des établissements d'enseignement agricole, déjà lauréats d'un concours Régional, ce concours National à caractère pédagogique, a pour objectif de stimuler l'intérêt des apprenants pour les végétaux et de nourrir leur passion pour le métier.

Trois épreuves de niveau différents (niveaux V CAP, niveau IV



Stéphanie Caulier

Bac pro et niveau III BTS) étaient proposées, et pour chacune, les participants devaient connaître sur le bout des doigts une liste impressionnante de végétaux : 175 échantillons en niveau V, 330 en niveau IV et 646 en niveau III, les connaisseurs apprécieront.

Deux ex-apprentis du CFA étaient également sélectionnés, dont Fabien Charles (actuellement étudiant en BTS AP à Tours) qui concourait sous les couleurs de la Saussaye, en niveau IV. Tous deux s'étaient précédemment illustrés en concours Régional, preuve que les objectifs du concours sont aussi ceux du CFA de La Saussaye, qui peut s'enorgueillir, à travers le parcours de ces jeunes, de la qualité de la formation dispensée.

Pour Stéphanie, le challenge était de reconnaître et préciser les caractéristiques d'une vingtaine d'échantillons frais de végétaux, sélectionnés par le jury sur les 175 listés pour le niveau V. La

grille de reconnaissance devait être remplie en une heure de temps et sans retour possible sur la réponse donnée.

Coachée depuis plusieurs semaines avec ferveur par son formateur technique, Pascal Goubin, qui s'investit corps et âme auprès des apprentis du CFA depuis de nombreuses années, Stéphanie s'est impliquée dans sa préparation avec beaucoup de sérieux, de persévérance et d'énergie. Elle a su développer ses qualités d'observation et montrer sa motivation pour un métier magnifique et prometteur dans lequel, nous en sommes sûrs, elle fera une très belle carrière.

Il fait bon, dans un monde où la jeunesse souffre d'une image déformée et peu avantageuse, de s'appuyer sur des exemples comme le sien pour prendre un peu de hauteur et voir nos jeunes avec un œil neuf, bienveillant et confiant en leurs capacités à se construire un bel avenir.

Du mercredi 25 au dimanche 29 janvier 2012
au Compa

Les 6^{es} rencontres cinématographiques

Les Rencontres cinéma du Compa à Chartres, se consacrent cette année au thème de *L'Étranger* dans le monde rural. Identité, altérité, intégration, exclusion, autant de questions abordées dans les films de fiction et les documentaires de cette 6^e édition. Quelles relations s'instaurent entre les autochtones villageois, aux fortes racines locales et les nouveaux venus d'origines fort diverses : travailleurs immigrés, néo ruraux, citadins en mal de campagne... ?

Une quinzaine de films et documentaires pour toute la famille. Certaines séances seront accompagnées d'échanges entre le public et les intervenants (réalisateur, historien...).

Quelques films au programme

- *Tamara Drewe*, Stephen Frears
- *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, Francesco Rosi
- *Gadjo Dilo*, Tony Gatlif
- *L'homme des hautes plaines*, Clint Eastwood
- *Le château des singes*, Jean-François Laguionie

Cette année encore, les films seront projetés dans une salle de cinéma reconstituée spécialement au coeur du musée. Les rencontres prennent une nouvelle ampleur départementale avec des projections grand public et scolaire dans les cinémas d'Eure-et-Loir : *les Enfants du Paradis* à Chartres, *CinéCentre* à Dreux, *l'Ambiance* à Senonches, et depuis cette année, *le Rex* à Nogent-le-Rotrou.

Rencontres autour d'un thème : l'étranger

L'étranger « de près », appartenant au même pays et ayant des valeurs communes, est accepté, mais pas forcément intégré. C'est en particulier le cas des néo ruraux. Ceux du *Pays bleu* de Jean-Charles Tacchella, citadins en mal de campagne, parviennent par une attitude discrète à gagner la confiance de la population. Ce qui n'est pas le cas de ceux qui ont décidé de s'installer *A la campagne* dans le film de Manuel Poirier.

Aux sédentaires s'opposent les nomades. Qui sont-ils, d'où viennent-ils ces éternels vagabonds solitaires comme la routarde errante qu'est la *Mona* d'Agnès Varda, dans *Sans toit ni loi*. S'opposent aussi les immigrés : carriers italiens comme *Toni* de Jean Renoir, ou ouvriers agricoles espagnols comme Roger et Manuel, les deux protagonistes des *Sables mouvants* de Paul Carpita. Des immigrés parfois confrontés aux préjugés et au racisme tel Mohammed dans *Travail d'Arabe* de Christian Philibert ou le jeune Messaoud du film *Michou d'Auber*, de Thomas Gilou.



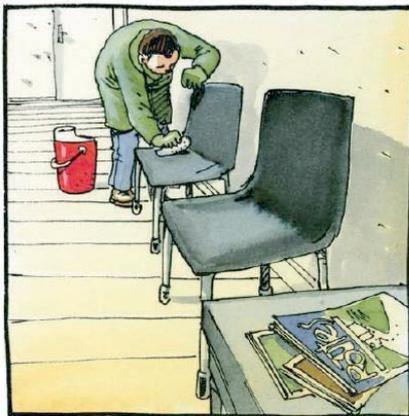
Rencontres autour des séances

Cette manifestation s'attache à compléter les projections de débats, d'échanges et de mini-conférences autour de la thématique et de l'esthétisme des films avec les invités. Le Compa invite le public à se réunir entre deux séances autour d'un petit grignotage (sandwichs, crêpes et boissons), et autour d'un concert de Jazz Manouche le samedi soir.

Toutes les séances sont gratuites
et ouvertes à tous.

Les films sont en VO sous-titrés
en français.

Etienne Davodeau



Dessiner le travail

Face aux multiples évolutions du monde du travail et à l'importance croisée des enjeux humains, politiques et sociaux, quels regards porter sur cette « valeur travail » ? Pour aborder cette question, la médiathèque propose une approche originale, celle de la bande dessinée, au travers de l'œuvre d'Étienne Davodeau, dessinateur-documentariste qui explore les mille et une facettes du travail dans ses dessins.

L'exposition est conçue comme un cheminement dans l'œuvre d'Étienne Davodeau. Les dessins en couleur ou en noir et blanc, agrandis ou reproduits font appel à des techniques variées. Plusieurs grandes thématiques sont clairement définies : les gestes du travail, au travers de planches le plus souvent muettes ; le travail des femmes par le biais de portraits d'ouvrières ; les paysans dans le monde rural contemporain ; le travail du dessinateur qui se met lui-même en scène ; les luttes et les rapports de force dans le travail ; la satisfaction au travail.

La démarche d'Étienne Davo-

deau en bande-dessinée rappelle fortement le cinéma documentaire. Les récits de l'auteur sont emprunts de réalisme comme peuvent l'être certains films sur la question du travail. « *Les thèmes que j'explore sont ceux du quotidien, du local, du banal, de la vie telle qu'on la connaît tous. L'enjeu pour moi est alors de considérer que des histoires dignes d'être racontées pullulent autour de nous. Mais elles nous sont trop familières pour qu'on les remarque. Mon job consiste donc à y être attentif, à les ramasser et à les raconter. Évidemment, dans nos vies contemporaines, quelle que soit notre situation personnelle, que ce soit par sa présence envahissante et/*

Retrouvez dans les collections des bibliothèques les titres d'Étienne Davodeau distingués par de nombreux prix, notamment :

Rural !, Delcourt, 2001

Chute de vélo, collection Aire Libre, Dupuis, 2004

Les Mauvaises Gens : une histoire de militants, Delcourt, 2005 ;

Lulu femme nue, t. 1, t. 2, éditions Futuropolis, 2008, 2010

Les ignorants, récit d'une initiation croisée, éditions Futuropolis, 2011

ou enrichissante, ou par la cruauté de son absence, le travail, est un thème central. C'est l'activité qui consomme l'essentiel de notre temps, et de notre énergie. Qu'on ne vienne pas me dire que ce n'est pas un sujet riche», raconte

Étienne Davodeau

Exposition réalisée avec la collaboration de l'auteur, par l'association Filmer le travail, à l'initiative d'un festival de cinéma à Poitiers.

> Du 10 janvier au 25 février
> Médiathèque L'Apostrophe

Le programme exhaustif des animations proposées par la médiathèque autour du thème du travail est à suivre sur les sites www.bm-chartres.fr / www.facebook.com/bibliotheques.chartres.

Au Théâtre de Chartres



▲ LE REPAS DES FAUVES

D'après l'oeuvre de Vahé Katcha

Théâtre // Tarifs de 8 à 22 €

Grande salle

Mercredi 11 janvier - 20h30

Cette pièce tirée du texte de l'Arménien Vahé Katcha est le succès de l'année. Elle a récolté pas moins de trois Molières 2011 : meilleure pièce de théâtre privé, meilleur metteur en scène et adaptateur/traducteur pour Julien Sibre.

Dans la France occupée, sept amis se retrouvent pour fêter l'anniversaire de leur hôte. La soirée se déroule sous les meilleurs auspices, jusqu'à ce qu'au pied de leur immeuble soient abattus deux officiers allemands. Par représailles, la Gestapo investit l'immeuble et décide de prendre deux otages par appartement.

C'est ainsi que peut commencer *Le Repas des fauves*. Le suspens tient en haleine le spectateur

jusqu'à la fin de la représentation. Une comédie drôle et noire, qui révèle les pires travers de l'âme humaine.

FRANCHISE POSTALE

PIERRE RICHARD

Théâtre // Tarifs de 14 à 30 €

Grande salle

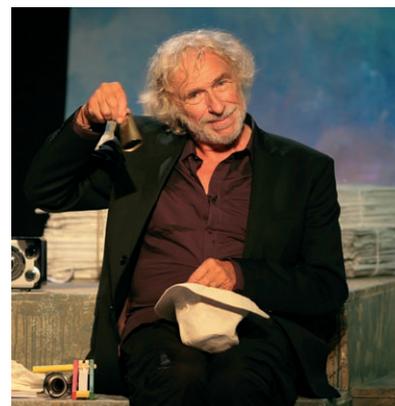
Samedi 14 janvier - 20h30

Tout l'humour du grand blond, son regard à la fois tendre, lucide, critique et décalé sur le monde qui l'entoure. Entre deux éclats de rire, un formidable autoportrait et une magnifique leçon d'enthousiasme.

La vie d'artiste n'est pas de tout repos. Rien que d'ouvrir la boîte aux lettres le matin, c'est déjà toute une aventure. Des dizaines de lettres venues des quatre coins de l'hexagone, des déclarations des plus touchantes aux plus farfelues.

A ces courriers désopilants et ini-

mitables, écrits par son ami Christophe Duthuron, Pierre Richard a décidé de répondre, à sa façon tout aussi inimitable. L'acteur se confie, évoquant des sujets aussi anecdotiques que ses doutes, ses remises en question, son rapport à la célébrité, sa vision de la société, abordant également des thèmes plus essentiels comme les soirées mondaines, l'écharpe de Charles Aznavour ou les rages de dents du mime Marceau ! Il nous livre au passage une foule d'anecdotes savoureuses, de sa rencontre avec Georges Brassens à son mai 68 en forme de courage fuyons.





▲ S'EMBRASENT

Théâtre // Tarifs de 7 à 14 €

Dès 14 ans

Grande salle

Jeudi 19 janvier - 14h30 et 19h

Dans la cour d'école, Jonathan embrasse Latifa. C'est un coup de foudre qui bouleverse les témoins de la scène – les filles, les garçons, les profs et même le directeur – une passion qui, telle une éclipse observée à l'œil nu, les éblouit et brûle leurs regards.

L'histoire est simple. Belle et simple. Universelle. Les mots sont justes, chargés, essentiels. Dans ce texte, à la fois témoignage et récit, confidence et confession, chacun se met à nu, se dévoile, ouvre une porte vers l'intimité et l'immensité. Au croisement du clip et de l'oratorio, cette partition lumineuse mêle audacieusement poésie, danse, musique et sampling vocal, pour raviver en chacun de nous la flamme et l'émoi du premier amour.

Rencontre-débat, à l'issue de la représentation, avec Dominique Texier, pédopsychiatre et psychanalyste, auteur d'« Adolescences contemporaines ».

GRANDS BALLETS CLASSIQUES

Incidence Chorégraphique –

Danseurs de l'Opéra de Paris

Danse // Tarifs de 8 à 22 €

Grande salle

Samedi 21 janvier - 20h30

Incidence Chorégraphique, groupe de danseurs de l'Opéra de Pa-

ris, réunis sous la direction artistique de Bruno Bouché, propose au Théâtre de Chartres une soirée éclectique avec les plus beaux extraits des grands ballets classiques du répertoire. Une soirée à ne pas manquer !

QUAND JE ME DEUX

Théâtre dansé // Tarifs de 4 à 8 €

Tout public, dès 2 ans

Mardi 24 janvier - 10h /15h30 / Doussineau

Jeudi 26 janvier - 10h /15h30 // Foyer

«Quand je me deux» dessine des paysages intimes, des épopées minuscules, nourries de rencontres, de souvenirs, d'odeurs, de sons et de mots... Il nous plonge dans ce temps de l'enfance, ce temps du Je dans le Jeu où trois cubes font de vous bâtisseur, pirate ou princesse ; où les regards sont grands, les émotions vives, les amours éternels. Un temps entre parenthèses à partager pour petits et grands.

DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

Théâtre // Tarif C

Foyer

Mardi 24 janvier 2012 - 20h30

Vers 1550, un jeune homme de 17 ans, Etienne de La Boétie, écrit un texte lumineux qui scellera son amitié avec Montaigne.

Stéphane Verrue a eu l'heureuse idée de porter à la scène ce texte fondateur de la démocratie, cette ode à la liberté qui sera saluée de siècle en siècle, d'Erasmus à ... Michel Onfray.

Qu'est-ce qui fait qu'un peuple tout entier se laisse asservir ? Et que doit-il faire, ce peuple, pour recouvrer sa liberté ?

En humaniste, sociologue, psychologue des masses avant l'heure, sans donner de leçons, La Boétie met de la pensée en mouvement et surtout nous invite à le faire avec lui.

Éclairant, limpide et furieusement d'actualité !

MATRIOSKA

Danse // Tarifs de 7 à 14 €

Tout public, dès 6 ans

Grande salle

Mardi 31 janvier - 14h30 et 19h

Matrioska débusque les formes animales tapies dans les rêves d'enfants. Encore plus enfouies, elles habitent aussi l'imagination des adultes. Fantastique, l'univers de Tiago Guedes se fabrique à vue, les histoires s'imbriquent les unes dans les autres comme des poupées russes.

Complètement fantastique, l'univers se fabrique pourtant à vue, de bout en bout, sans effets spéciaux. Quand le duo s'immisce sur le plateau, il gonfle, avec la même ingéniosité, des formes depuis l'intérieur des matières, donne chair à des ombres. On se surprend à retomber en enfance, à halluciner des hippopotames dans les nuages.

Vente en ligne sur
www.theatredechartres.fr

Renseignements
et réservations

Théâtre de Chartres
Boulevard Chasles

28 000 Chartres

02 37 23 42 79

contact@theatredechartres.fr
www.theatredechartres.fr

Au Théâtre de Poche



Nomade si j'veux

Cie Bouffou Théâtre.
Spectacle d'objets conté,
à partir de 5 ans.

Vendredi 20 janvier
à 11h et à 14h

(séances réservées aux professionnels).

Samedi 21 janvier à 18h
et dimanche 22 janvier à 17h.

«J'ai entendu des histoires depuis le désert des touaregs jusqu'aux portes de mon quartier. Je les raconte avec mes couleurs et nos objets d'ici... pour parler de là-bas. Entre contes traditionnels et brèves de vie, Nomade si j'veux ! raconte avec trois fois rien la vie d'un peuple, le désir de rester ce que l'on est tout en se rapprochant de l'autre. Avec la musique des mots, la matière du son, des objets, du vent, de la peinture, du dessin...»

Katia Belalimat et Serge Boulrier

Tarifs : 9 € et 5 €

Théâtre En Pièces,
abbayes Saint-Brice,
2 rue Georges-Brassens
à Chartres.

Tél. 02 37 33 02 10
fax : 02 37 33 02 12.

theatre-en-pieces@wanadoo.fr

Expositions



Euphorie Créatrice

par Jean-Pierre Faurie
Du 14 janvier au 22 janvier

Les totems, tôt t'aiment
Hommage à Gaston

«Le concept n'est pas nouveau car Gaston Chaissac a déjà exploré cette piste depuis longtemps. Cette petite exposition est d'ailleurs une occasion de lui rendre hommage.

En me réappropriant ce thème l'envie m'est venue de mettre des chaussures créatrices et de refaire une randonnée dans ce type travail. Des formes mais pas de fond, du dessin et de la couleur. Les totems sont peints sur des chutes de scierie. Dressées dehors, elles ont subi les caprices du temps. Au bout de quelques mois certaines ont été choisies et tout particulièrement celles qui ont eu la veine de laisser apparaître des personnages cachés sous l'écorce. J'en ai peint un certain nombre et choisi quelques unes pour faire le voyage avec vous.» Jean-Pierre Faurie

Horaires d'ouverture des expositions :

N'hésitez pas à téléphoner pour vérifier si c'est bien ouvert le jour de votre venue.

Lundi 9h-13h et 14h30-17h.

Mardi 9h-13h et 14h30-17h.

Mercredi 9h-13h et 14h30-17h.

Jeudi 9h à 13h.

Vendredi 9h à 13h.

Et tous les soirs de représentations.



Plénitude

par Véronique Wibaux
Peinture

Du 23 janvier au 4 mars

Véronique Wibaux est une «négresse blonde» née à Brazzaville au Congo où elle a vécu jusqu'à 17 ans. Ses tribulations l'ont ensuite menée en Europe et aux Antilles. Son atelier est actuellement chartrain.

«Si, dans une première manière, Véronique Wibaux communiquait les impressions reçues d'une nature luxuriante, celle de l'Afrique de sa jeunesse, elle n'a rompu ni avec son territoire d'origine, ni avec ses convictions, tout en dépassant ce qui ne serait que nostalgie ou recherche de sensations. Maintenant les corps sont présents : ils ont délaissé leur habillage culturel au profit d'une chaleureuse nudité, dans un dégradé de bruns qui s'enlacent ou embrassent cette terre qui les a créés et dont ils sont responsables. Transcendant les différences et effaçant les frontières, ils expriment l'intensité du sentiment humaniste de l'artiste qui montre ainsi que l'Homme est aussi un être de nature qui ne peut se dérober à ses devoirs vis à vis de la création. L'œuvre de Véronique Wibaux place d'emblée et avec force le spectateur devant une évidence : la nécessité de l'amour qui doit rapprocher et unir.» Michel Mortier

Rencontre avec l'artiste :
le dimanche 5 février
de 14 h 30 à 18 h.

Au Théâtre Portail Sud

PREMIER AMOUR ▶

De Samuel Beckett,
avec Alain Macé
Collaboration artistique :
Hervé Pierre, sociétaire
de la Comédie-Française.

Du 12 au 22 janvier :
21h du jeudi au samedi,
16h le dimanche.

Tarifs :

15 euros, 11 euros abonnés,
13 euros groupe).

« Bienvenue dans le Joyeux Univers Beckettien, absurde selon les uns, simplement inclassable selon les autres.

La nouvelle, datée de 1945, n'a été publiée qu'en 1970. Elle raconte les premiers émois et la liaison orageuse d'un homme déclassé avec une prostituée. Samuel Beckett a composé ce récit directement en français. Écrit à la première personne, d'un trait lapidaire, ce Premier Amour est magistral. Si j'y songe, Beckett aura été de ceux qui ont accompagné mes premiers bonds dans l'art dramatique. Mais sans doute fallait-il aussi beaucoup de temps pour que je puisse accéder à la matière première de son œuvre. Une rencontre est aujourd'hui possible. » Alain Macé



◀ LE K

De Dino Buzzati
avec Grégori Baquet.
Adaptation et mise en scène :
Xavier Jallard.

Du 26 janvier au 12 février :
21h du jeudi au samedi,
16h le dimanche.

Tarifs :

15 euros, 11 euros abonnés,
13 euros groupe).

Grégori Baquet nous embarque avec beaucoup de charme et un talent incontestable dans l'univers de Dino Buzzati, auteur du *Désert des Tartares*.

Douze histoires fascinantes du

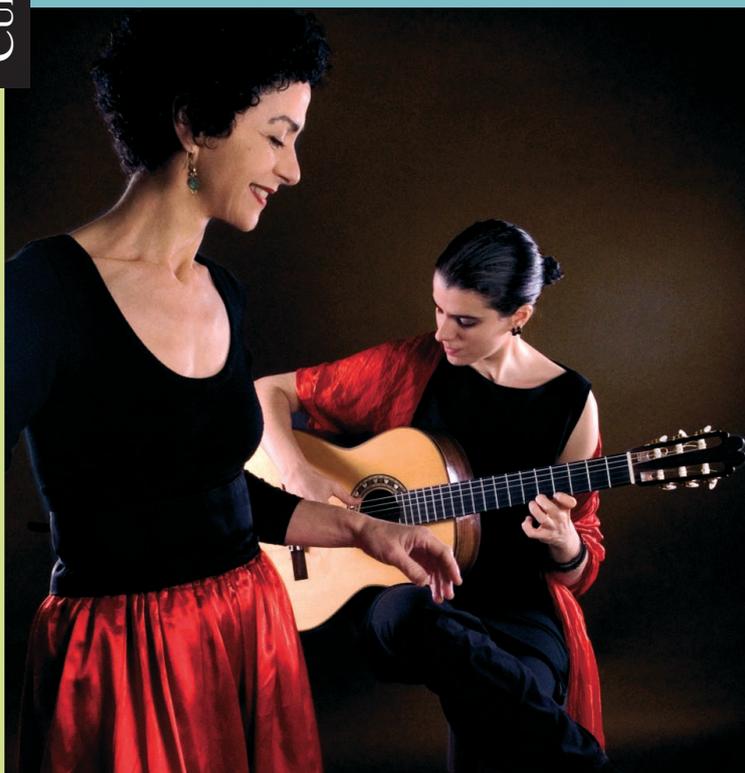
célèbre Dino Buzzati dans une adaptation théâtrale réjouissante à déguster !

Tout commence par un anniversaire, juste pour prendre conscience brusquement que le temps a passé... Et les histoires s'enchaînent, enroulées autour des trois thèmes majeurs de la vie : la création, l'amour et la destinée. L'écriture de Buzzati est simple mais flamboyante, quotidienne mais inspirée. Ces contes sont tous célèbres !

Réservations :

Théâtre Portail Sud
8 cloître Notre Dame, Chartres.
tél. 02 37 36 33 06
www.theatreportailsud.com
www.billetreduc.com

Au Théâtre du Seuil



KATERINA FOTINAKI

Vendredi 13
et samedi 14 janvier
à 20h30
Durée : 1h30.
14€ et 11€ tarif réduit.

23 siècles de chansons – Grèce
En cherchant dans les racines de la musique hellénique antique, au long de 23 siècles de chansons, Katerina Fotinaki et Orestis Kalabalikis aboutissent aux formes contemporaines, sinon à celles de demain. Un concert surprenant pour le plaisir de découvrir et re-découvrir des chants et des formes musicales qui exercent toujours une influence apparente ou souterraine : l'enchantement des musiques des plus étranges de l'antiquité aux plus familières à nos oreilles...

Ecoutez *Katerina Fotinaki* sur
www.theatreduseuil.com

Théâtre du Seuil
chapelle Saint Julien,
rue Saint Julien.
Tél : 02 37 36 89 30.
www.theatreduseuil.com
theatre.du.seuil@wanadoo.fr



LIZ CHERHAL et LES VENDEURS D'ENCLUMES

Samedi 28 janvier
à 20h30
Durée : 2h.
7€ et 5€ tarif réduit.

LIZ : Avec son air angélique, sa moue un rien enfantine, on s'y laisserait presque prendre. Mais on découvre très vite le côté cruellement drôle et azimuté de cette jolie demoiselle qui nous convie à regarder d'en haut nos petites vies. La belle Liz nous offre un concert d'exception pour fêter la sortie de son tout dernier album.

LES VENDEURS : Ce sextet est emmené par Valérian Renault au charisme renversant, un personnage tant de théâtre que de chanson. Des musiciens hors-pair l'accompagnent dans ses tranches au saxo, à la guitare, à l'accordéon. Ils offrent une prestation musicale surprenante, un univers puissant et unique. Errances sentimentales écrites d'une plume à la fois exigeante, ivre d'encre et ludique. A voir sur scène absolument !



Ecoutez *Liz et Les vendeurs* sur
www.theatreduseuil.com

Salle Doussineau,
Forum de la Madeleine,
Mail Jehan de Dunois,
Chartres.

Du 16 au 20 janvier

Spectacles en recommandé

Pour Isabelle Brochet, élue à la Culture : « *La Ville de Chartres s'est toujours attachée à la formation et à la sensibilisation des publics de demain, c'est pourquoi elle est très heureuse d'accueillir « Spectacles en recommandé » sur son territoire.* »

La semaine nationale Spectacles en Recommandé n'est pas un festival, ni un « marché du spectacle », mais le regroupement d'environ 120 professionnels du spectacle vivant pour le jeune public pour le visionnement de 20 spectacles sélectionnés par les réseaux de diffusion de la Ligue de l'Enseignement. Ces représentations sont complétées par des débats, des rencontres avec les équipes artistiques et de nom-

breux échanges entre les participants sur leurs programmations, leurs projets et leurs politiques culturelles.

À Chartres, des partenariats se sont mis en place :

- à la salle Doussineau (programmation) ;
- à la bibliothèque Louis Aragon (programmation) ;
- au foyer d'accueil chartrain (programmation) ;
- au lycée Jehan de Beauce (classe de BTS, organisation) ;
- au théâtre de Poche (programmation) ;
- au Centre International du Vitrail (inauguration) ;
- à l'école du vitrail (accueil des participants) ;
- au lycée Fulbert (accueil d'une rencontre) ;



- à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) (Rencontre-débat).
- avec la librairie l'Esperluette (librairie itinérante).

La F.O.L. 28 et ses partenaires locaux ont choisi par ailleurs de faire profiter le public scolaire et tout public de la venue de ces nombreuses équipes artistiques pour des Gidouilles d'hiver exceptionnelles.



citybooks 

Bart Van Loo

Du 9 au 21 janvier,
la Ville accueillera en
résidence Bart Van Loo.

Bart Van Loo est un écrivain, critique littéraire et conférencier belge francophile né en 1973. Il doit notamment sa renommée à la publication entre 2006 et 2010 d'une trilogie relatant ses voyages sur les traces des grands auteurs français du XIX^e siècle, son exploration littéraire érudite et décalée de la gastronomie hexagonale ainsi que l'évolution des notions d'érotisme et de sexualité dans la littérature française. En 2010, Van Loo a réalisé *Elsschot, Antwerpen en Coraline*, œuvre à

travers laquelle il démontre par le biais d'une histoire d'amour que les écrits de Willem Elsschot, célèbre romancier flamand, sont en grande partie tributaires de Zola, Balzac et Sade, et qu'ils furent les précurseurs inconscients du mouvement oulipien. Figurant parmi les lauréats en 2008 de la villa Marguerite Yourcenar, Van Loo planche actuellement sur une « histoire chantée » de la France.

Rencontre

Cette résidence s'achèvera par une rencontre à la Médiathèque le 21 janvier à 11h avec la collaboration de l'association chartreuse Naxos.

Les 27, 28 et 29 janvier 2012 à Chartres

14^e festival Carré d'As Jeunes Talents



Maya Villanueva

Sous le parrainage 2012 du clarinettiste Alain Billard. Avec le soutien des villes de Chartres, Dreux, Epernon et du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Le Festival *Carré d'As Jeunes Talents*, créé en 1999 par le pianiste François Cornu, présente de jeunes solistes en début de carrière, issus des Conservatoires les plus prestigieux et souvent récompensés par des prix de concours internationaux.

Au programme :

Vendredi 27 janvier à 19h,
salle Doussineau.

En collaboration avec la série de concerts *La Madeleine Musicale* : Concert « LE VIOLON, ETAT D'AME », avec Nicolas Gros, violoniste, As 2005, 2006 et 2008

et François Cornu, pianiste et organisateur du festival Carré d'As. *Sonatine* de Dvorak, *Méditation et Scherzo-Valse* de Tchaïkovski, *7^e Sonate* de Beethoven.

Entrée 5 et 7 €. Réservations au 02 37 23 41 44.

Samedi 28 janvier à 17h30
au Musée des Beaux-arts.

Concert « ALLEGRETTO Tendance Classique » donné par les élèves remarquables des écoles de musique d'Eure-et-Loir. Présentation et accompagnements au piano : François Cornu. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Dimanche 29 janvier à 17h30
au Musée des Beaux-arts.

Concert « CARRE D'AS JEUNES TALENTS » : ESPANA !
1^{re} partie : Milena MARTINEZ, jeune pianiste espagnole de 17 ans, 1^{er} Prix du Concours International «Teresa Llacuna» à Lyon en 2010.

Œuvres de BACH, HAYDN, CHOPIN et ALBENIZ.

2^e partie : Maya VILLANUEVA, soprano formée au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Mélodies de TURINA, FALLA, GINASTERA et GUASTAVINO accompagnées au piano par François CORNU.

Entrée : 7 € (- de 26 ans) et 14 €. Réservations au Magasin Athéna Music, 54 rue du Grand-Faubourg à Chartres et par mail info@elixir-chartres.org Places limitées.

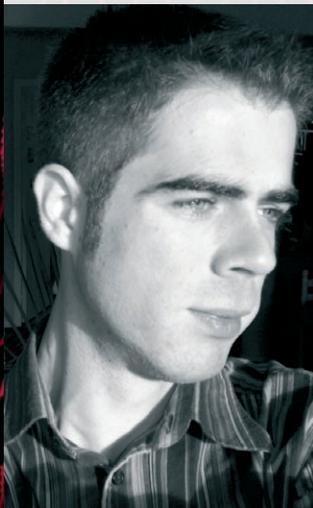
La saison du Conservatoire

Concert du nouvel an

Samedi 14 janvier à 16h.
Salon Marceau.
Entrée libre.

Pour ce traditionnel rendez-vous du nouvel an, le Conservatoire vous propose de retrouver les classes d'orchestres, de musique de chambre mais aussi la Maîtrise, le Grand Chœur et le Big Band de jazz pour un concert florilège destiné aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Toutes ces formations auront à cœur de vous proposer une fin d'après-midi artistique et conviviale.

Jazz Antoine Delaunay trio « pop »



Vendredi 27 janvier
à 20h 30.
Salon Marceau.
Tarifs : 5 € & 7 €.
Réservation
02 37 84 04 75.

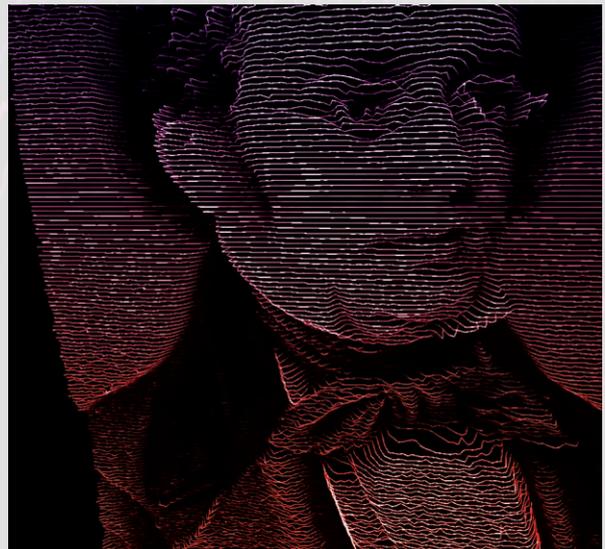
Distribution :

Antoine DELAUNAY,
piano.
Patrick HOARAU,
basse électrique
et contrebasse.
Eric CAPITAINE,
batterie.

La rencontre entre deux univers musicaux : la pop-rock et le jazz...

Le trio d'Antoine Delaunay emmène son public vers un pays imaginaire où les mélodies du rock et de la pop sont distillées dans des atmosphères propres à l'expression du jazz. A l'inverse, les standards de jazz prennent des couleurs !...

Une soirée qui devrait réchauffer ce vendredi de janvier !



Prestige du répertoire

Vendredi 3 février à 20h 30.
Salon Marceau.
Tarifs : 5 € & 7 €.
Réservation 02 37 84 04 75.

Programme

MOZART : *Quatuor pour piano et cordes en sol mineur*,
SCHUBERT : *Quintette pour piano et cordes - La truite*.

Distribution :

Jacques BONVALLET, violon.
Sophie CERF, alto.
Cécile DE HANN, violoncelle.
Eric LANCELOT, contrebasse.
Murielle PETIT, piano.

L'on ne présente plus *La Truite* de Schubert !... Mais on oublie souvent qu'il s'agit de l'un des grands chefs-d'œuvre de la musique et que la petite rengaine si ressassée et caricaturée est le thème d'un bouquet de variations d'une infinie tendresse, que l'œuvre est longue et toute de diversité, mettant en œuvre un art de l'instrumentation consommé au service de la plus exacerbée des sensibilités.

Le quatuor en sol mineur de Mozart est de la même veine : un petit concerto de piano dont la tonalité tragique est chez Mozart l'expression d'une fêlure personnelle, au plus profond de lui-même, avec un finale si gai, qu'il nous porte les larmes aux yeux.

Association
Les Clavecins
de Chartres

Rencontre baroque

Au Musée des Beaux-Arts,
le samedi 21 janvier à 20h30.



Pour ouvrir sa saison 2012, l'association *Les Clavecins de Chartres* a le plaisir de réinviter le jeune claveciniste Paolo Zanzu : en mai dernier, lors d'un récital de musique française, il avait su séduire ses auditeurs par un jeu fascinant de virtuosité et de finesse. Dans le cadre de cette prochaine *Rencontre Baroque*, il nous propose un magnifique programme de musique de chambre avec sa partenaire, la violoniste Tami Troman.

Ce jeune et talentueux duo nous offrira une belle image musicale du lien de filiation entre Jean Sébastien Bach et son fils Carl Philippe Emmanuel Bach à travers un programme de sonates : dialogue entre le violon et le clavecin, voyage entre le style bien connu du père, et celui de son fils, figure emblématique du style « galant ».

Plein tarif 7€, tarif réduit 4€.
Gratuit pour les élèves
de Conservatoire.

Musée des Beaux-Arts

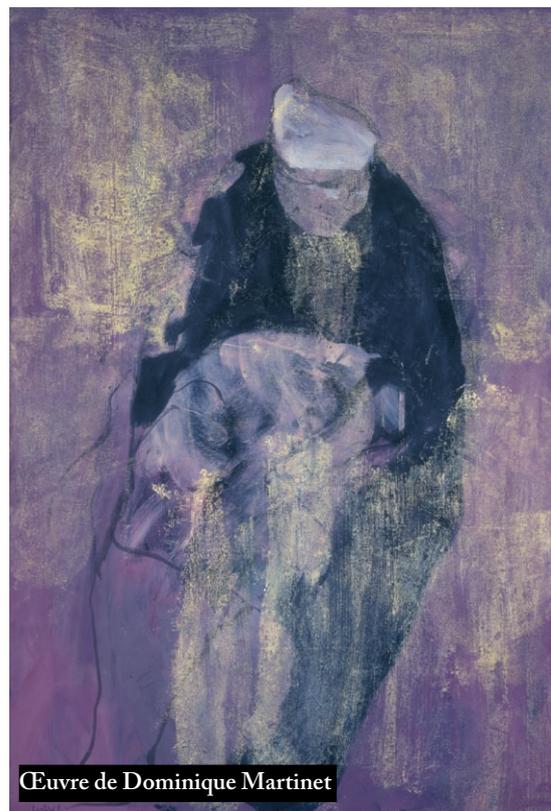
Un musée dynamique

Le musée des Beaux-Arts présente depuis le 25 novembre 2011, la collection Matossian, la plus importante collection d'art du 20^e siècle de la région.

Dans l'aile nord du musée, sur près de 400 m², le visiteur découvre l'art du siècle dernier depuis le Fauvisme et les superbes tableaux de Maurice de Vlaminck, les œuvres de Soutine, Navarre, Gabriel Loire et grâce à la fondation Matossian, Francis Bacon, Olivier Debré, Sergio Storel, Kim Tschang-Yeul, Lambert-Loubère et bien d'autres. Tous ces artistes ont une réputation internationale et sont présents dans les grandes collections du monde entier.

Bien sûr dans la galerie sud, le musée continue d'exposer des œuvres du Moyen-Âge au 19^e siècle de grande qualité comme les 12 apôtres en émail, commande de François 1^{er}, des clavecins rares, des tableaux du 18^e siècle exceptionnels.

Le musée met aussi l'accent sur les arts premiers de l'Afrique et de l'Océanie dont les pièces rivalisent avec celles du musée natio-



Œuvre de Dominique Martinet

nal du Quai Branly à Paris. Elles ont récemment suscité l'admiration des élus de Nouvelle Calédonie.

Bien d'autres thèmes sont à découvrir au musée comme l'histoire locale au premier étage, l'instumentarium de la Cathédrale...

Une visite s'impose.

Découvrez la collection Jeanne Matossian !

Vers la lumière

La collection Jeanne Matossian compte 500 peintures, sculptures et gravures datant des années 1960 à 1980 provenant d'artistes qui, pour la plupart, ont vécu à Paris.

Jusqu'au 21 octobre 2012.
Musée des Beaux-Arts,
29 cloître Notre-Dame.

Les mercredis, samedis
de 10h à 12h et de 14h à 18h
(17 h jusqu'au 30 avril),
dimanches de 14h à 18h
(17h jusqu'au 30 avril).

Renseignements :
02 37 90 45 80.
musee.beaux-arts@ville-chartres.fr

Les rendez-vous du muséum

Les accidents vasculaires cérébraux, une urgence absolue

Par le Dr Jérôme Grimaud, service de neurologie et le laboratoire d'explorations fonctionnelles neurologiques de l'hôpital de Chartres.

Conférence.

Mardi 7 février 2012 à 20h30.

L'accident vasculaire cérébral (AVC) représente la première cause de handicap acquis de l'adulte, la deuxième cause de démence après l'Alzheimer et la troisième cause de mortalité. Pourtant, l'AVC est largement accessible à la prévention. Tout déficit neurologique (e.g. faiblesse brutale d'un côté du corps) brutal, transitoire ou prolongé, peut témoigner d'un infarctus cérébral (AVC ischémique) ou d'une hémorragie cérébrale (AVC hémorragique). Lors d'un gros infarctus cérébral, le cerveau perd 1,9 million de neurones chaque minute. L'occlusion artérielle responsable de l'infarctus cérébral peut être due à une embolie provenant d'une artère ou du cœur (fibrillation auriculaire, prothèses valvu-

lares,...), ou à une obstruction par une lésion de la paroi de l'artère (en particulier l'athérosclérose). L'hémorragie est due à une rupture d'une artère fragilisée. La nature des symptômes dépend de la zone du cerveau lésée et leur sévérité est proportionnelle à la réduction du flux sanguin.

Une prise en charge rapide augmente les chances de survie et diminue celle d'avoir des séquelles handicapantes. Pour les AVC ischémiques, le délai pour déboucher l'artère n'est que de quelques heures. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à appeler le SAMU Centre 15.

Au cours de cette soirée, venez découvrir comment le fonctionnement de notre cerveau peut tout d'un coup être dérégulé ; quels sont les facteurs de risque, les signes et les traitements efficaces de l'AVC. Vous y apprendrez



aussi les moyens qui sont mis en œuvre en Eure-et-Loir.

Au Centre universitaire de Chartres,
21 rue de Loigny-la-Bataille.
Stationnement au parking « visiteurs ».

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Renseignements :
Muséum : 02 37 88 43 86
& Centres.Sciences : 02 38 77 11 06.

Les rencontres d'Albert Blanchard

Philippe TORRETON
 et Georges CLAISSE

C'est dans un théâtre plein à craquer que la célèbre pièce William Shakespeare "Hamlet" a connu encore un grand succès, avec Philippe Torretton, en pleine possession de son Art.

Je retrouve aussi Georges Claisse (le roi, dans la pièce) comédien que j'avais rencontré en 1967 dans la célèbre pièce *Boeing Boeing* de Marc Camoletti et aussi *Le Gardien* de Pinter avec Jacques Du-filho.

C'est certain, Shakespeare n'est pas mort...

Enrico ISACCO
 photographe et cinéaste

C'est au prieuré Saint-Vincent que je le rencontre et découvre ses magnifiques photos, dans un recueil intitulé *Métamorphose...* une expression très contemporaine. Fleurs et végétation en sont le support. Un relief que l'on doit à une superposition d'un effet rare, où l'on oscille entre nature et vivant. On parle bien sûr cinéma, car il a été l'assistant de Marc Allegret et Robert Enrico, des grands noms dans le monde du cinéma. Très belle exposition, félicitations à Daphné Behm Williamme et à toute son équipe pour ce moment très poétique !



Chartres en toutes lettres... 5^e partie

Des mignonnettes...

Un jour ou l'autre, en triant, en rangeant ou en débarrassant des « archives » familiales, votre regard s'est posé quelques instants sur un courrier de fort petite taille. Permettons à votre curiosité d'aller plus loin.



De la taille de votre carte de crédit, ces courriers « bonzaï » étaient fréquemment utilisés par les particuliers. Dans ces années-là, téléphoner ne figurait pas encore dans le dictionnaire, alors on utilisait le courrier. Et à cette époque de l'année, on envoyait ses vœux... Bien souvent on glissait à l'intérieur de l'enveloppe, juste une carte de visite que l'on personnalisait par quelques mots. C'était le cas pour ce document parti de Chartres (pour Chartres) le 1^{er} janvier 1924 à 5 h 10 !

Ces mignonnettes – c'était le nom qu'on leur donnait – pouvaient aussi contenir une carte illustrée, un faire-part, une invitation... Leur vogue atteint des sommets dans les années 1930/50, lorsqu'un tarif spécial (moins onéreux) leur fut attribué, à condition de ne pas être cachetées et de ne comporter que l'adresse de l'expéditeur, la date et une signature.

À l'aube des années 60, la mécanisation postale s'intensifiait. Ces courriers-nains échappaient à l'oblitération de la machine. L'administration postale a donc fixé un format minimum et nos mignonnettes furent recalées, inadmissibles puis retournées à l'expéditeur.

Et le temps des mignonnettes était révolu...

Jean-François RESSORT
Président du Cercle Philatélique Chartrain
philachartres.over-blog.fr

Aux collectionneurs !

Le 8 janvier 2012, de 10h à 17h, le Cercle philatélique chartrain organise la première bourse de l'année, à l'intention des collectionneurs de timbres, de lettres, de cartes postales et de vieux papiers. La salle B2 des Abbayes de Saint Brice recevra votre visite : l'entrée est gratuite...

La Ville de Chartres parraine un nouveau prisonnier tibétain

Tashi Rabten, originaire du Comté de Dzoegé à Ngaba dans la Province du Sichuan, est étudiant à l'Université des Minorités du Nord-ouest à Lanzhou, où il aurait dû être diplômé en 2010. Il est aussi écrivain sous le nom de Te'urang et journaliste publiant sous le nom de « Therang ».

Il a fait paraître 1 000 exemplaires du livre « Écrit avec le sang » (Khrag yig) qu'il a rédigé fin 2008. Un recueil, publié à son compte, qui décrit les événements et manifestation de mars 2008 au Tibet.

Le gouvernement chinois a stoppé la distribution du livre et en a confisqué les copies qui avaient été vendues, l'interdisant à cause de son contenu politique « suspect ». Au moment de son interdiction, 400 exemplaires avaient déjà été vendus.

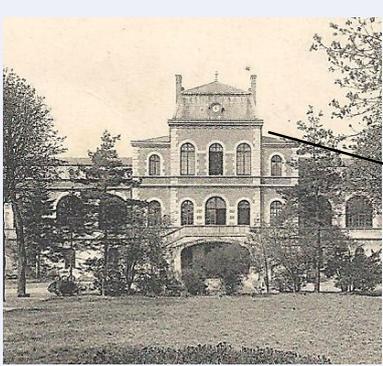
Tashi Rabten a été secrètement arrêté le 27 (ou 26) juillet 2009 par la police. Libéré le mois suivant, il fut de nouveau arrêté le 6 avril 2010 avec un autre étudiant : Druglo (nom de plume : Shokjang). Il a été détenu jusqu'en juin 2011, sans mise en accusation, dans un centre de détention du Comté de Barkham (Selon une source originaire du Comté de Dzoegé entrée en contact avec Radio Free Asia).

Le 2 juin 2011, Tashi Rabten a été condamné par la Cour Populaire Intermédiaire de Ngaba à 4 ans de prison. Selon Radio Free Asia, les charges portées contre lui sont : « incitation à des actions visant à scinder la nation » (Loi pénale chinoise, Article 103).

Comité de Soutien au Peuple Tibétain.
Edith Lacraz,
34 rue de Villaines à Chartres,
tél 02 37 90 71 29.

Mots fléchés ...et bonne santé à Chartres !

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème.

	En 28 ou ver Logement en pile		Hôpital d'ici Île d'Indonésie	Acide Fan de lentilles	Ajouter l'azote Légumiers		Nouveau en janvier Remâchais	
								Accord en désaccord
						En galette Bachelot l'occupe		
Rue et célèbre Dc chartrain		2è célèbre Dc chartrain de Brazza	Imitai Sur le bureau					
			Parti Dc, rue et pince		Localisa Filet			
Musarda Initiales noires				Bride Bosse				Lien
			De petite bouche Fermement	Risettes				
					Bec		Fin	Lieu de naissances
Terre Douceur Champion			Sans crocs Whisky Préfixe vin				© JFR 2011	
		Le matin Elle tourne			Harnacha Éminents			
		Fin Fleuve sans fin				Soleil Période tertiaire		Au centre de la ville de Léon
Réfléchi À l'autre			Emportée Coupée					
Boîte Pays				Volumes en vrac Sélection		Avant cri Sein du sein Démonstratif		
			Terrible Homme à pomme					Rue Docteur et maire
							Bonjour à Londres Supporter	
						Suffisant Marré		
Gravité Ex hospice		Bordure Minuscule		Entrave				
« VOTRE VILLE » déc. 2011	Souffle divinement			Cours à Paris				Meilleurs vœux 2012

Solution le mois prochain.

Des mots fléchés qui vous font gagner...

Chaque mois, deux lecteurs tirés au sort parmi les bonnes réponses, recevront un ouvrage du peintre chartrain Patrick Souday.

Pour cela, il faut déjà réaliser la grille...!

Relevez les lettres qui se trouvent dans une case cerclée. Ces lettres vous permettront de trouver un message.

Recopiez ce message sur une carte postale, et uniquement

sur une carte postale, en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, tél, adresse email). Expédiez-le par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Chartres, service Communication-Promotion, Hôtel de Ville, Place des Halles 28019 Chartres cedex.

Ou déposez-le dans l'urne qui se trouve dans le hall d'entrée de la Mairie, avant le 15 du mois en cours !

Les noms des deux lecteurs gagnants paraîtront dans Votre Ville du mois suivant, juste sous la grille solution. Ils pourront alors venir retirer leur lot au service Communication-Promotion de la Ville.

Toute participation entraîne bien sûr l'acceptation pure et simple du règlement qui pourra vous être envoyé sur simple demande.

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Mots fléchés »

ARTICLE 1

La Ville de Chartres organise du 3 janvier au 20 décembre 2012, un jeu-concours gratuit proposé chaque mois dans le magazine municipal *Votre Ville*.

ARTICLE 2

Ce jeu-concours est ouvert à tous, dans la limite d'une carte postale réponse par personne (même nom, même adresse).

ARTICLE 3

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'acceptation ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Cette participation consiste à répondre au jeu figurant sur la page des mots fléchés du magazine municipal *Votre Ville*, avant le 20 de chaque mois, en précisant le numéro de la grille des mots fléchés du mois et d'adresser la réponse sur une carte postale réponse et uniquement sur la carte postale jointe, à l'adresse suivante : Mairie de Chartres, Concours « Mots fléchés », Hôtel de Ville, Place des Halles 28019 Chartres cedex ou de déposer la carte postale-réponse dans une urne prévue à cet effet, dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville de Chartres.

ARTICLE 4

Toute personne peut participer à ce jeu-concours.

La Ville de Chartres se réserve le droit d'annuler à tout moment, d'interrompre ou de proroger le concours. De plus, les organisateurs ne pourront être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours était annulé.

ARTICLE 5

Un jury composé de membres de la Ville de Chartres, procèdera aux tirages au sort parmi les cartes postales réponses reçues et déposées dans l'urne prévue à cet effet. Il sera désigné 2 gagnants par mois. Le jury est seul maître dans l'acceptation des cartes-réponses. Les cartes réponses incomplètes ou ne donnant pas la bonne réponse seront éliminées après contrôle. Les coordonnées du ou des participants au jeu-concours devront figurer sur la carte et être lisibles.

ARTICLE 6

Les gagnants seront désignés par tirages au sort au service Communication-Promotion, les 23 janvier, 21 février, 21 mars, 23 avril, 21 mai, 21 juin, 23 juillet, 21 septembre, 22 octobre, 21 novembre, 21 décembre 2012.

Le jeu-concours prévoit deux gagnants chaque mois. Les gagnants seront prévenus par la voie du magazine municipal *Votre Ville*. Aucune correspondance ne sera adressée aux gagnants ni aux autres participants au jeu-concours.

ARTICLE 7

Un livre de Patrick Souday, *Regard sur Chartres*, sera offert à chaque gagnant du concours. La valeur de ce livre est de 22 euros TTC. Aucune contrepartie en argent ou de toute nature ne sera accordée en échange

du gain.

Les lots devront être retirés exclusivement sur place à l'Hôtel de Ville de Chartres, service communication-promotion, avant le 31 décembre 2012. Passé cette date, les lots non réclamés resteront la propriété de la Ville de Chartres.

ARTICLE 8

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leur nom, prénom, commune d'habitation et photographie dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse avoir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 9

Le règlement du présent jeu-concours est déposé à l'étude SELARL Huissiers de Justice associés, 3, rue Joseph Fourier B.P. 273 28005 CHARTRES Cedex. Il pourra être adressé par courrier à toute personne qui en fait la demande contre remboursement au tarif lent sur simple demande.

En application de la loi informatique n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition à l'utilisation des données personnelles les concernant en adressant un courrier mentionnant leur nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de leur pièce d'identité à l'adresse suivante : Ville de Chartres, place des Halles, 28019 Chartres cedex.

Déclarations Préalables déposées		
BARRUZIER	2 RUE DE LA MARE AUX MOINES	TRAVAUX DE CLOTURE
CAPDEVILLE PAULE	20 RUE VICTOR GILBERT	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
LANGLOIS ANNY	12 RUE SAINT JULIEN	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
FONCIA BRETTE	9 11 13 RUE AUX JUIFS	REPLACEMENT DES PORTES D'ENTREE
CABINET FRENEAUX	39 RUE GABRIEL PERI	RAVALEMENT DE FACADE
MORIN BERNARD	76 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
DEBRAIZE SIMON	26 PLACE DES EPARS	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
BRUNEAU	4 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
VERSYPPE DAVID	26 RUE VICTOR GILBERT	RAVALEMENT DE FACADE ET REMPLACEMENT DE MENUISERIES
FREE MOBILE	4 RUE CAMILLE MARCILLE	INSTALLATION D'UN RELAIS RADIOELECTRIQUE
SAVARIS ARNAUD	13 RUE CHANTAULT	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
FAUCONNIER GERARD	13 RUE CHANTAULT	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
SYNDICAT PATRONAL DE LA BOULANGERIE ET PATISSERIE D'E&L - M. BRICHET	7 RUE DANIEL BOUTET	CHANGEMENT DE DESTINATION (BUREAUX EN LOGEMENTS)
CHARTRES AMENAGEMENT	RUE MAXIMILIEN RINGERMANN	TRAVAUX DE CLOTURE
BRACHET DANIEL	1 RUE DU CHEMIN DE FER	POSE DE CHASSIS DE TOIT
MASSON ANNE	10 - 14 RUE SAINT JULIEN	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
LECOMPTE YANNICK	17 RUE DES CREPINIERES	RAVALEMENT DE FACADE
DOUSSET BERNARD	1 RUE FONTAINE	REFECTION D'UN MUR
Déclarations Préalables délivrées		
AQUA AURA	4 RUE DU CHEVAL BLANC	RAVALEMENT DE FACADE
IMMO DE FRANCE - CABINET FRESNEAUX	19 RUE DU BOURG	RENOVATION DE LA FACADE SUR RUE
SC ZANA 1	1 IMPASSE DE LA MOUTONNERIE	REFECTION DES ENDUITS
DE MUSIQUE ET DE DANSE	8 RUE DES BEGUINES	RAVALEMENT D'UN MUR
THIBAUT MYRIAM	40 RUE DES PERRIERS	REPLACEMENT ET POSE DE CHASSIS DE TOIT
FOUCHARD ALAIN	9 RUE DES CASTORS	CONSTRUCTION D'UNE VERANDA
COPROPRIETE DU 27 RUE ST PIERRE	27 RUE SAINT PIERRE	REFECTION DE LA FACADE RUE
LE CUNFF NOEL	5 RUE DES VIEUX RAPPORTEURS	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
LECOMTE LYDIE	168 RUE GASTON COUTE	TRAVAUX DE CLOTURE
DOUBLET VIRGINIE	11 RUE MATHURIN REGNIER	MODIFICATION D'UNE VITRINE COMMERCIALE
BOU-SHALA DJILALI	12 RUE DES DRUIDES	TRAVAUX DE CLOTURE
FERET ISABELLE	3 RUE ROBERT BLIN	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
GOFFINONT CYRIL	89 RUE DE RECHEVRES	REPLACEMENT DE MENUISERIES ET TRAVAUX DE COUVERTURE
DIP PEINTURE	20 RUE SAINT MICHEL	TRAVAUX DE RENOVATION D'UNE FACADE INTERIEURE
SCHEID FABRICE	29 RUE SAINT CHERON	MODIFICATION DE FACADE
POURRIOT SYLVAIN	13 BIS RUE DES PRIMEVERES	POSE DE CHASSIS DE TOIT
BOUDIER PIERRE	12 RUE SAINT JULIEN	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
DOUSSINEAU RENE	15 AVENUE TEXIER GALLAS	TRAVAUX DE CLOTURE
PROUST MICHAEL	15 MAIL ANATOLE FRANCE	REPLACEMENT D'UNE PORTE D'ENTREE
LE GOFF PATRICK	33 37 BOULEVARD CHARLES PEGUY	RAVALEMENT DE FACADE
DOUGE ARNAUD	12 RUE SAINT JULIEN	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
DROUARD NICOLAS	2 RUE SAINT JULIEN	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
SCAEL	15 PLACE DES HALLES	OUVERTURE DE FENETRES SUR COUR COMMUNE

PICHARD DANIEL	19 RUE DE LA CROIX BONNARD	POSE DE CHASSIS DE TOIT
SESSAD DI	3 RUE VLAMINCK	CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN
BOUTILLON	7 RUE RABUAN DU COUDRAY	TRAVAUX DE CLOTURE ET REFECTION DE COUVERTURE
CROGUENNEC ERWAN	8 ALLEE GILLES JULIEN	MODIFICATION DE FACADE
BARRUZIER	2 RUE DE LA MARE AUX MOINES	TRAVAUX DE CLOTURE
MORIN BERNARD	76 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
DEBRAIZE SIMON	26 PLACE DES EPARS	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
Permis de Construire déposés		
ASSOCIATION L'INSTITUTION NOTRE DAME	2 AVENUE BETHOUART	CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (PC MODIFICATIF)
MARTI EDOUARD	36 RUE DES BAS BOURGS	MODIFICATION DE TOITURE (PC MODIFICATIF)
NOVONORDISK CHARTRES	45 AVENUE D'ORLEANS	MODIFICATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL
NAPOLITANO JEAN-PIERRE	2 RUE ALFRED PIEBOURG	CONSTRUCTION D'UN GARAGE
MASSON / BENICHO	22 RUE DES LILAS	EXTENSION D'UNE HABITATION APRES DEMOLITION PARTIELLE
CHARTRES DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	BD DE LA COURTILLE - RUES PIERRE MENDES FRANCE / VICTOR GILBERT / JULES MARTIN	CONSTRUCTION DE 5 IMMEUBLES DE LOGEMENTS
PEBBLE 1919	84 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT BUREAUX / LOGEMENT
Permis de Construire délivrés		
CHARTRES CLOS FULBERT	RUES GUY MOCQUET / HAUTS DE CHARTRES	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (PC MODIFICATIF)
SAILLARD CECILE	4 ET 6 RUE DE LA PORTE MORARD	REHABILITATION DE LOCAUX COMMERCIAUX EN HABITATION (PC MODIFICATIF)
CHARTRES DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	ZAC DE BEAULIEU - LOTS 27a et 27b	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (PC MODIFICATIF)
LE CLOS DU PRESOIR	25 RUE DE LA CROIX BONNARD	CONSTRUCTION DE 40 MAISONS DE VILLE (PC MODIFICATIF)
BENICHO WILLIAM	3 RUE JEAN JOSEPH DUSAULX	CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET TRAVAUX DE CLOTURE (PC MODIFICATIF)
CHARTRES DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	RUE RAYMOND ISIDORE/ RUE RAOUL BRANDON	CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE LOGEMENTS ET LOCAUX COMMERCIAUX
SA D'HLM «LA ROSERAIE»	RUELLE DU CLOS L'EVEQUE	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE LOGEMENTS COLLECTIFS
DU FAMIN	RUES NOEL BALLAY / FAMIN ET PLACE DU GENERAL DE GAULLE	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER LOGEMENTS / COMMERCE
BALLU	6 CHEMIN HUSSON	CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A LA MAISON D'HABITATION
HAUTEMANIERE ANNE-MARIE	80 RUE DU FAUBOURG ST JEAN	CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A LA MAISON D'HABITATION
Permis de Démolir déposés		
PEBBLE 1919	84 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	DEMOLITION D'UN BATIMENT DE BUREAUX
CHARTRES HABITAT	119 RUE DU FAUBOURG LA GRAPPE	DEMOLITION D'UNE MAISON D'HABITATION
Permis de Démolir délivrés		
CHARTRES AMENAGEMENT	28 RUE DANIELE CASANOVA	DEMOLITION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION ET GARAGES
CHARTRES AMENAGEMENT	13 RUE DU FAUBOURG ST JEAN	DEMOLITION D'UNE MAISON D'HABITATION
CHARTRES AMENAGEMENT	13 A 17 RUE DU CHEMIN DE FER	DEMOLITION D'UN RESERVOIR ET DE MAISONS D'HABITATION
VILLE DE CHARTRES	29 RUE SAINT PIERRE	DEMOLITION DE SOUCHES DE CHEMINEES
VILLE DE CHARTRES	2 RUE DU CHEMIN DOUX	DEMOLITION BOULODROME, ATELIERS ET LOCAL TRANSFORMATEUR

Tribunes de l'opposition



Bonne année 2012

L'ensemble des élus socialistes et républicains du Conseil Municipal de Chartres, vous souhaite **une belle et heureuse année 2012**. Que cette année puisse faire que notre Ville soit plus douce à vivre, plus humaine et chaleureuse !

En ce début d'année, nous formons les vœux que le Député-Maire de notre ville, cultive sa capacité à rassembler les Chartraines et les Chartrains, sa capacité d'écoute, qu'il retrouve les bases même d'une démocratie saine où le dialogue retrouve toute sa place.

Comme vous le constatez tous les jours, à Chartres, **les services sont de moins en moins accessibles à la majorité d'entre nous**, que ce soit les parkings souterrains, les loyers HLM, les cantines, les activités culturelles ou sportives.

Nous voulons **que les décisions ne soient plus imposées, mais partent d'un diagnostic raisonné sur les besoins des citoyens**. Selon des critères environnementaux, financiers et uniquement dans l'intérêt général.

Pour exemple, **la dernière décision arbitraire du Maire, : la destruction de l'Hôtel de Ville! Et de faire gérer la future « Maison commune » par une société d'économie mixte**. Du jamais vu en France ... si le projet aboutit, la Mairie devra louer ses locaux. Trouvez-vous cela normal ?

Durant les Conseils Municipaux, afin de faire taire ces évidences, nous avons droit à des agressions indignes des Chartraines et Chartrains. Avec des attaques verbales, toujours proches de l'insulte, où reviennent en boucle les termes de « minables », « stupides », « mesquins », qui finalement ne font que dénoncer **l'étroitesse d'esprit de celui qui les énonce**.

Pour notre part, **nous continuerons en 2012 à porter votre parole**, dans le respect et la dignité qu'exigent le débat républicain.

Le Groupe Socialistes et Républicains

En haut : Noël BILLARD, Ghislaine DANE,
Nicole SIRANDRE

En bas, Myriam BIYADI, David LEBON,
Sophie D'ARMON

Pour nous joindre : elus.sr.chartres@gmail.com

P.S. : Les élus du groupe souhaitent **rendre hommage à Roger Bellavoine**, conseiller municipal de Chartres, délégué au sport, durant 3 mandats. Roger nous a quittés le 17 décembre après une longue maladie. **Il était et restera un modèle pour nous tous**, par sa conduite, sa gentillesse, sa simplicité et par l'amour **qu'il portait à sa ville et ses habitants, sans restriction d'origine sociale, de confession ou d'appartenance**.



Le palais des mensonges

Après les mensonges, la diffamation !

Décidément, elle ose tout, la personne qui écrit les tribunes de la majorité et les signe anonymement « *le groupe des élus de l'opposition* ». Me voici promu ancien facho, nouveau coco par cet auteur délicat. Que nenni : je suis à l'extrême...centre. Ceux qui me côtoient le savent bien.

On comprend que M. GORGES soit contraint de s'égarer dans des polémiques pitoyables, puisque sur le fond, il est à peu près aussi sec que les finances de la Ville.

Le fond, justement, parlons-en. Au lieu de m'inventer un passé politique imaginaire, M. GORGES ferait mieux de s'expliquer sur son mensonge à propos de son Palais du Maire.

Observons que ce projet, **comme le relevait à juste titre Nadège GAUJARD** dans sa tribune le mois dernier, ne figurait pas dans le programme de M. GORGES, alors que, vu son ampleur, il méritait un débat démocratique directement devant les citoyens de Chartres.

D'autant qu'on a appris avec stupeur, lors du conseil municipal de novembre dernier, que **la ville ne sera plus propriétaire de la mairie et qu'elle devra la louer à une Société d'Economie Mixte !!!!**

Retenons encore que nous n'avons aucune explication sur le revirement de M. GORGES, qui prétend maintenant n'avoir jamais exigé la démolition de l'Aile Maunoury (la partie moderne de la Mairie), tout en ayant écrit le contraire dans le cahier des charges.

Réaffirmons que le seul objectif clairement énoncé de ce projet dispendieux, c'est de doter la Mairie d'un espace de 6000 m² (« *dans un décor sobre mais valorisant* ») comprenant un hémicycle parfaitement inutile mais de nature à rehausser le prestige de M. GORGES à ses propres yeux.

Et qu'en revanche, les 6000 m² consacré aux services seront livrés...en blanc (c'est-à-dire brut de béton, sans aménagements) car on ne sait toujours pas ce que l'on fera à l'intérieur ! L'entassement de tous les services publics locaux dans un même lieu central sera-t-il un plus pour les citoyens ou le personnel à leur service ? De toute évidence, rien n'est abouti sur ce sujet. On peut même redouter une franche dégradation de la qualité du service.

L'urgence, ce n'est pas de dépenser 37.000.000 d'euros pour le prestige mais d'avoir un projet cohérent de réorganisation des services et de réhabilitation de l'hôtel de ville.

Je vous souhaite, pour 2012, dans un contexte que je sais difficile pour beaucoup d'entre vous, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Eric Chevée
modem-chartres@orange.fr
www.modem28.com



La démocratie s'use si on ne s'en sert pas.

2012 est une année politique importante. En juin auront lieu les élections législatives.

A Chartres, nous élirons deux députés : un sur la 1ère circonscription, un sur la 3ème. Les habitants de Rechèvres n'ont pas le même député que ceux

de la Madeleine en toute logique administrative ou politique.

Alors souhaitons que l'abstention ne soit pas le grand vainqueur comme lors des dernières élections législatives partielles de septembre 2008 où plus de la moitié des électeurs chartrais de la 1ère circonscription ne s'est pas déplacée.

Mais peut-on être citoyen sans aller voter ?

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

Tels sont les mots écrits sur notre carte électorale. Qui le sait ?

Le vote des citoyens fonde la démocratie représentative : selon l'article 3 de la constitution, la Souveraineté appartient au peuple qui l'exerce en élisant ses représentants. C'est cette participation qui légitime la fonction des élus.

En France, depuis une vingtaine d'années, la montée de l'abstention manifeste une crise du politique. Pourquoi ?

Elle peut être le reflet d'une passivité ou d'une négligence des citoyens, peu intéressés par la vie publique ou en raison d'une insertion sociale difficile. Mais l'abstention peut être active lorsque c'est un acte politique conscient et motivé. Il exprime alors un refus de choisir entre des candidats qui semblent loin des réalités du terrain.

L'abstention aboutit à un affaiblissement de la légitimité du pouvoir politique élu qui ne représente alors qu'une minorité de la population. Mais l'abstentionnisme concerne aussi les représentations syndicales et professionnelles. On peut parler de crise de la représentation.

Pourtant ce phénomène lors de certains scrutins ne coïncide pas avec un déclin de l'expression des mécontentements des citoyens (grèves, manifestations...). N'assiste-t-on pas à une mutation de la participation politique qui déboucherait sur de nouvelles pratiques ? Le développement des forums de discussion sur internet ou des mobilisations nationales organisées également via le net peuvent confirmer cette mutation et démentir celle d'une remise en cause de la démocratie dont l'abstentionnisme serait un indicateur. La revendication par une partie de l'électorat de la comptabilisation des votes blancs dans les résultats des élections indique aussi cette volonté de faire changer les règles du jeu.

Quoiqu'il en soit en 2012, nous voterons.

Et la voix de chacun d'entre nous comptera. Alors puissent les candidats redonner l'appétit civique aux Chartrais.

Beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la Nouvelle Année!

Nadège Gaujard
nadege.gaujard@gmail.com

Notre Règle d'Or

La majorité municipale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

Nous venons de voter le budget de cette nouvelle année. Il est placé sous le signe de la continuité et de la fidélité à nos engagements pris devant vous en 2001, et renouvelés en 2008. Dans le contexte national et international actuel, ce n'est pas sans une certaine fierté que nous avons décidé une nouvelle baisse des taux de vos impôts locaux. De même, la Ville de Chartres va continuer à investir massivement tout en maîtrisant sa dette.

Nous avons choisi, avec votre approbation, de rendre à Chartres son dynamisme et son rôle moteur dans le développement de toute une agglomération, pour être digne du passé prestigieux de notre cité.

Au moment où les vitraux et le chœur de la Cathédrale retrouvent leur lumière du XIIIème siècle, nous nous attachons à poursuivre la modernisation et la création des grands équipements nécessaires aux habitants de notre cité. Après l'Odyssée, vous verrez bientôt le nouveau Parc des expositions dont nous vous avons révélé le dessin futuriste dans le précédent numéro de « Votre Ville ».

Nous gardons parallèlement le souci d'améliorer le fonctionnement quotidien de Chartres : le projet de la gare en constitue le meilleur symbole, et les premiers coups de pioche ont été donnés de ce qui va transformer la vie de milliers d'usagers matin et soir de chaque jour qui passe.

C'est dans le même esprit que nous voulons vous offrir un accès résolument moderne aux services publics de la Ville, de l'Agglomération, de Chartres Habitat, du Point d'Accès au Droit, etc... Tous seront regroupés dans la future cité administrative qui va voir le jour en lieu et place de l'actuel Hôtel de Ville. Comme vous, nous ne pouvons accepter plus longtemps qu'à vos questions légitimes l'on vous réponde bien trop souvent : « ce n'est pas ici, allez à l'Agglomération, ou au CCAS boulevard Chasles, ou à l'Hôtel de Police Municipal rue Chanzy, ou à Chartres Habitat aux Bas-bourgs, etc, etc ».

Surtout, nous voulons financer ce chantier par les économies de fonctionnement que nous allons réaliser en rassemblant ces guichets, ces services et ces bureaux multiples.

C'est notre Règle d'Or.

Cette « mutualisation » de tous les services publics dépendant de près ou de loin de Chartres et de l'Agglomération est d'autant plus nécessaire que les collectivités devront prendre leur part dans la réduction des déficits publics de la France, même si la Loi oblige nos collectivités à présenter des budgets en équilibre, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour l'Etat.

Il ne s'agit donc ni d'un caprice, ni d'une quelconque mégalomanie, mais bien de la suite logique de la remise à niveau de toute l'action publique : là encore, et malgré la crise, nous rattrapons, et au-delà, les retards pris parfois depuis plus d'un siècle.

Cette attractivité nouvelle de la ville entraîne celle de son agglomération : depuis le 1er janvier 2011, 25 communes avaient choisi volontairement d'unir leur destin aux 7 communes de l'ancienne Agglomération chartreuse. Dans les mois qui viennent, une dizaine d'autres feront le même choix. Quelle meilleure preuve de l'attractivité nouvelle de notre bassin de vie, de ses équipements et de ses services.

Un seul regret, les oppositions municipales refusent d'être à la hauteur de cette ambition, qui fédère pourtant au-delà des limites de notre commune. Que l'opposition s'oppose, quoi de plus normal, nous direz-vous. Mais il y a la manière, et le dernier débat budgétaire nous a offert le triste spectacle d'une sorte de conspiration des médiocrités dans le choix des arguments. N'y voyez là ni sectarisme, ni injure. Et nous vous invitons d'ailleurs à vérifier nos propos en regardant ce débat sur le site internet de la Ville. Leur confusion est édifiante.

Alors, nous allons continuer de suivre notre plan qui construit année après année l'avenir retrouvé de Chartres, comme la fierté et l'emploi de ses habitants.

Bonne année à tous !

Le groupe des élus de la majorité

Exposition « Entrez dans l'histoire de Noël »

L'association *La Dame à la Licorne* propose une exposition féerique « La nuit d'avant Noël » à la Maison Pour Tous de la Madeleine. Entrez dans un livre géant et bienvenue dans la magie de Noël !

Animations « contes de Noël » gratuites pour groupes scolaires ou de loisirs les mardis et jeudis uniquement sur réservation.

Entrée libre et accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 17h.

À la Maison Pour Tous de la Madeleine, jusqu'au 15 janvier 2012.

Entrée libre.

La Dame à la Licorne

Mail Jean de Dunois

tél. : 02 37 36 80 72.

atelierlicorne@wanadoo.fr

ADEL 28

L'Association des Diabétiques d'Eure-et-Loir (ADEL 28) tiendra sa permanence au Centre hospitalier Louis-Pasteur au Coudray, le mercredi 8 février 2012 de 14h à 16h, dans le service du Dr Lesvesq au 5^e étage.

Dépistage du diabète au magasin Leclerc de Luisant le samedi 4 février 2012.

Renseignements

tél. 02 37 31 49 34.

adel.diabete@wanadoo.fr

Au Compa

Venez fêter votre anniversaire !

Pour les enfants de 6 à 12 ans. L'enfant et tous ses amis participent à un atelier ludique avant de déguster un gâteau. 9 euros par enfant.

Le Compa,
Pont de Mainvilliers,
28000 Chartres.
Tél. 02 37 84 15 00
www.lecompa.fr

Café bouquins

L'association *Le Café Bouquins* propose aux participants de discuter librement autour d'un roman. La prochaine réunion se tiendra le samedi 21 janvier 2012 au café *Le Parisien*, 49 rue Noël Ballay à Chartres.

Renseignements : Geneviève Dhont, secrétaire de l'association tél. : 06 11 54 09 85.

Assemblée générale de l'association Porte Guillaume

L'assemblée générale de l'association Porte Guillaume se tiendra le mardi 10 janvier 2012 à 18h, au salon Montescôt de l'Hôtel de Ville de Chartres (entrée rue de la Mairie).

Café philo

Le café philo se tiendra au bar *Le Parisien* sur le thème : « Clivage corps-esprit : comment penser l'homme en tant qu'unité dans la société moderne ? », le samedi 14 janvier 2012 de 17h à 19h, au bar *Le Parisien*.

Contact :

Bertrand tél 06 80 40 93 41

<http://cafephilochartres.free.fr>

Réseau Santé ou Tabac 28

Réunions d'aide à l'arrêt du tabac et consultations individuelles de tabacologie. Gratuit.

Prochaines réunions à Chartres : jeudi 5 janvier à 17h30 et mardi 7 février 2012 à 17h30.

Renseignements et inscriptions : RST28 au 02 37 30 31 05.

Ligue contre le Cancer

Votre déduction fiscale : 66 % de vos versements à La Ligue sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (exemple : un don de 30 € vous revient en fait à 10.20 €) pour cela nous nous enverrons un reçu fiscal.

Nous avons besoin de vos dons !

Comite de la ligue

contre le Cancer

7, rue Gabriel-Péri à Chartres.

Tél 02 37 21 19 50.

cd28ligue.net@wanadoo.fr

Information et soutien aux tuteurs familiaux

Vous êtes ou vous allez être désigné curateur ou tuteur d'un membre de votre famille.

Le service d'information aux tuteurs familiaux de l'UDAF d'Eure et Loir peut vous aider. Service gratuit et ouvert à tous.

Renseignements ou rendez vous : tél 02 36 15 90 00. itf@udaf28.fr

Conseil Conjugal et Familial

L'U.D.A.F vous propose de rencontrer la conseillère conjugale et familiale. Elle vous écoute, vous accompagne, vous aide. C'est une professionnelle, liée par le secret professionnel. UDAF, tél. 06 33 44 24 34.

Réseau RAPPEL

Soutien aux personnes ayant des troubles de la mémoire et à leurs proches.

Tél. 02 37 38 75 93.

www.reseau-memoire28.fr

UNAFAM

Un de vos proches souffre de troubles psychiques, l'UNAFAM, (Union Nationale des Amis et Famille de Malades Psychiques) peut vous aider, vous accueillir, vous écouter, vous informer, vous orienter.

Tél. 06-09-67-96-76

mpf.unafam28@laposte.net

Un terrain à disposition

La commune libre de Saint-Brice loue pour toute manifestation (vin d'honneur, mariage, repas champêtre, fête familiale...)

un terrain arboré, entièrement clos et aménagé de 3000 m² : locaux couverts avec chambre froide, points d'eau chaude et froide et tente de 120 m².

Renseignements

tél. 02 37 34 05 13

ou 06 76 59 41 88.

Ciné-Clap

Projections à 20h30 dans l'auditorium de la médiathèque à Chartres. L'adhésion à l'association Ciné-Clap (10 € pour l'année 2011-2012) permet d'assister à l'ensemble des projections.

L'Orchestre symphonique recrute

L'Orchestre symphonique de Chartres aura 30 ans en 2012. Grand concert anniversaire prévu le 17 mars 2012 au théâtre, entre autres événements musicaux : *la Symphonie du Nouveau Monde*. L'orchestre symphonique, seule formation amateur du département dans cette catégorie, recherche des musiciens principalement à cordes pour renforcer son effectif. Les cuivres et percussions sont également les bienvenus. Le niveau demandé correspond à un niveau fin 2^e cycle de Conservatoire, (environ 6 ans minimum de pratique instrumentale).

Les répétitions ont lieu tous les samedis, sauf vacances scolaires, de 17h à 19h30 à la Salle Marceau, rue Saint-Michel.

Renseignements :

www.osc28.com

fabricehericourt@voila.fr

Tél. 06 15 92 71 12

ou sur place lors des répétitions.

Passeports biométriques : quelles règles pour les photos d'identité ?

Un décret publié au Journal Officiel du 24 juillet 2011 réserve aux seuls ambassades et postes consulaires la faculté de prendre sur place la photographie d'un demandeur de passeport.

Toutefois, les communes qui étaient équipées d'un dispositif technique approprié à cet effet au 1^{er} janvier 2011 peuvent continuer, jusqu'au 31 décembre à l'utiliser.

En dehors de ces deux hypothèses, il est nécessaire de fournir deux photographies

d'identités répondant aux caractéristiques fixées par un arrêté publié au Journal Officiel du 13 février 2009 : La prise de vue doit être inférieure à 6 mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de passeport. La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). La photo doit être nette, sans pliure, ni traces. La photo ne doit présenter ni surexposition ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre, portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée. Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes. Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.

Thé dansant

Organisé par le Lions Club Chartres Doyen, avec Jean-Pierre MÉNAGER, le dimanche 29 janvier 2012, salon Marceau de l'Hôtel de Ville de Chartres à partir de 15h.

Entrée 12€

Action organisée au profit du centre accueil de jour Alzheimer

Réservation :

Mr MORIN : 06 83 27 75 80.

<http://www.facebook.com/pages/Lions-Club-Chartres-Doyen/165679020180560>



www.lionschartresdoyen.fr

Formation

Club Léo Lagrange

Le Club Léo Lagrange de Chartres vous propose de réserver dès maintenant pour les premières sessions informatiques de 2012.

Le 1^{er} groupe de cours aura lieu entre le 30 janvier et le 5 mars.

Le 2^e groupe de cours, entre le 13 février et le 19 mars.

Thème des cours : *Word* (traitement de texte), *Picasa* (gestion des photos numériques), Internet, initiation *Windows 7*.

Tarifs : l'adhésion annuelle du Club est de 20 € (sauf si vous êtes déjà adhérent à l'association). Le tarif des 6 cours est 100 € (tarif dégressif si vous prenez d'autres cours durant l'année de votre adhésion).

Solution du mois de décembre	W	L	R	A	O							
	V	E	T	E	M	E	N	T	S			
	A	B	O	R	I	G	E	N	E			
		R	O	N	E	T	S					
P	T	S	A	R	I	N	E					
A	L	L	I	A	G	E		O	R	D	R	E
S	A	I	N	T	A	N	D	R	E		U	N
	C	O	T	E		T		O	N	C	E	
P	E	N	A	L		S	U	I	T	E		F
	B		I	L	E		N	T		L	U	E
P	I	E	T	I	N	A	I		C	E	N	T
I	L	L		S	A		T	E	R	R	E	E
	L	A	C	A		M		L	E	I		F
B	A	R	R	I	C	A	D	E	S		D	O
A	R	G	U	E		N	I		S	O	I	R
	D	I		N		E	N	T	O	U	R	A
V		R	A	T	A	G	E		N	I	A	I
E	T	A	L		G	E	R	E		E	I	N
R	E	S	I	D	E	S		V	A	S	T	E

COMPTE RENDU SUCCINCT ET ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence M. Jean Pierre GORGES, Député-Maire de Chartres :

DESIGNE Madame Janine Milon, Conseiller Municipal, Secrétaire de séance ;

PREND connaissance des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE à l'unanimité le procès verbal du 24 novembre 2011

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts relatif au transfert de la compétence « Lutte contre l'incendie », à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence lutte contre l'incendie pour les communes issues des communautés de communes du Val de l'Eure et de l'Orée de Chartres.

2. Délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modification – Approbation – Autorisation, à la majorité

(Mme SIRANDRE, M. BILLARD, M. LEBON, M. CHEVEE votent contre)

DECIDE de modifier le 4° de la délibération n° 08/104 du 3 avril 2008, modifiée par la délibération n°09/61 du 26 mars 2009, la délibération n° 09/101 du 28 mai 2009 et la délibération n°10/30 du 28 janvier 2010 comme suit :

4° « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dès lors qu'ils sont passés en procédure adaptée au sens du Code des Marchés Publics et dont le montant est inférieur au seuil fixé à l'article D.2131-5-1 du Code Général des Collectivités Locales, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, leurs reconductions, leurs résiliations

ou leurs règlements, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Pour les autres marchés et accords-cadres, de prendre toute décision concernant les formalités contribuant à leur passation dès lors qu'elles ne sont pas dévolues expressément par le Code des Marchés Publics à une autre autorité (CAO, jury ou encore assemblée délibérante), leur exécution et leur règlement, à l'exception des décisions concernant leurs attributions, leurs avenants, leurs reconductions et leurs résiliations qui restent de la compétence du Conseil Municipal;

De prendre toute décision concernant la gestion des sous-traitants quel que soit le montant du marché initial, sa procédure ou sa nature ».

DECIDE de compléter la délibération n° 08/104 du 3 avril 2008 modifiée, comme suit :

24° « d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ».

3. Centre d'interprétation de la Cathédrale et du Patrimoine – Désignation des membres du Comité de Pilotage, à l'unanimité

DECIDE à l'unanimité de procéder au vote à mains levées

DESIGNE comme membres élus au sein du Conseil Municipal au comité de pilotage du Centre d'Interprétation de la Cathédrale et du Patrimoine

- P. GEROUDET
- I. VINCENT
- M. P. LACHAISE
- A. MALET
- M. S. JOUFFRIEU
- A. DELCROIX
- N. BILLARD

FINANCES

4. Exercice 2011 - Admission en non valeur, à l'unanimité

DECIDE d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables selon le détail ci-dessus présenté pour un montant de

53 614,28 €, à comptabiliser sur le budget principal.

5. Budget 2011 - Reprise partielle sur provisions pour risques sur non recouvrement, à l'unanimité

APPROUVE la reprise partielle de provisions pour risque de non recouvrement sur le budget principal pour un montant de 53 614,28 €.

6. Budget 2011 – Contentieux – Reprise sur provision, à l'unanimité

APPROUVE la reprise totale de la provision pour risques d'un montant de 97 727 € pour l'affaire « La Fiorentina – Madame DEBITUS VAUGLIN au titre de l'exercice budgétaire 2011.

7. Budget 2011 – Subvention d'équipement – Société des Courses Hippiques, à l'unanimité

VOTE l'attribution d'une subvention d'équipement de 25 000 € à la Société des Courses Hippiques de Chartres.

8. Budget 2011 – Décision modificative n°2, à l'unanimité des suffrages exprimés

(Mme SIRANDRE, M. LEBON, M. BILLARD, M. CHEVEE s'abstiennent)

ADOpte les décisions modificatives n° 2 du budget principal et des budgets annexes « Activités soumises à TVA » et « Aménagement » au titre de l'exercice 2011.

9. Budget 2012 – Création du budget annexe « Archéologie », à l'unanimité

VOTE la création d'un budget annexe « Archéologie » à compter du 1er janvier 2012.

AUTORISE le maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à la constitution de ce budget.

10. Budget primitif 2012 – Approbation, à la majorité

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD,

M. LEBON, Mme SIRANDRE, M. CHEVEE votent contre

Mme GAUJARD s'abstient)

APPROUVE le Budget Primitif 2012.

11. Budget 2012 – Participation pour l'équilibre du budget annexe n°3 « Parcs de stationnement souterrain », à la majorité

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD,

M. LEBON, Mme SIRANDRE, M. CHEVEE, Mme GAUJARD votent contre)

APPROUVE la participation du budget principal au budget annexe n°3 « Parcs de stationnement souterrain » pour un montant prévisionnel 2012 de 262 600 €.

12. Budget 2012 – Participation pour l'équilibre du budget annexe « Archéologie », à l'unanimité

APPROUVE la participation du budget principal au budget annexe « Archéologie » pour un montant prévisionnel 2012 de 1 327 319 €.

13. Budget 2012 – Subvention de fonctionnement au CCAS, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement attribuée au CCAS pour 2012 à 3 690 000 €.

14. CCAS – Autorisation du recours à l'emprunt, à l'unanimité

EMET un avis favorable sur le recours à l'emprunt du Centre Communal d'Action Sociale pour le financement partiel des travaux d'aménagement du pôle gérontologique des Perriers,

EMET un avis favorable sur les caractéristiques de l'emprunt.

15. Budget 2012 - Attribution de subventions – Associations, à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions 2012, telles que détaillées en annexe.

16. Tarifs 2012 – Stationnement souterrain, à la majorité

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD, M. LEBON, Mme SIRANDRE, M. CHEVEE,

Mme GAUJARD votent contre)

ADOPTÉ les tarifs tels qu'annexés dans la grille de tarifs ci-jointe.

17. Tarif – Convention ERSa, à l'unanimité

DECIDE de fixer le tarif du repas servi à 6,52 € HT au 1er janvier 2012.

18. Opération d'aménagement « ZAC de la Roseraie » - Concession d'aménagement avec « Chartres Aménagement » - Convention d'avance de trésorerie, à l'unanimité des suffrages exprimés

exprimés

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD, M. LEBON, Mme SIRANDRE,

M. CHEVEE s'abstiennent)

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la SPL « Chartres Aménagement » dans le cadre de la mission de réalisation de l'opération d'aménagement « ZAC de la ROSERAIE » confiée par une concession d'aménagement

AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

19. Opération « Pôle Gare » - Concession d'aménagement avec « Chartres Aménagement » - Convention d'avance de trésorerie, à l'unanimité des suffrages exprimés

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD, M. LEBON, Mme SIRANDRE,

M. CHEVEE s'abstiennent)

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la SPL « Chartres Aménagement » dans le cadre de la mission de réalisation de l'opération d'aménagement « GARE » confiée par une concession d'aménagement

AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

AFFAIRES IMMOBILIERES

20. Ilot Courtille - Déclassement partiel pour cession ultérieure - Décision définitive, à l'unanimité des suffrages exprimés

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD, M. LEBON, Mme SIRANDRE s'abstiennent)

DECIDE le déclassement partiel de l'« Ilot Courtille », pour une surface approximative totale de 197 m² (124 m² environ pour la rue Jules Martin et 73 m² environ pour la rue Victor Gilbert), conformément au plan ci-annexé.

DIT que ces biens feront partie du domaine privé de la Ville de Chartres.

SPORTS

21. Convention d'objectifs 2012-2013-2014 - Subvention 2012 - Association « Vélo Sport Chartrain Athlétisme », à

l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs avec l'Association « Vélo Sport Chartrain Athlétisme »

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2012 à 39 500€

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association « Vélo Sport Chartrain Athlétisme ».

22. Convention d'objectifs 2012-2013-2014 - Subvention 2012 - Association « Avenir Basket Chartres », à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs avec l'Association « Avenir Basket Chartres »

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2012 à 155 000 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association « Avenir Basket Chartres »

23. Convention d'objectifs 2012-2013-2014 - Subvention 2012 - Association « Union Basket Chartres Métropole », à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs avec l'Association « Union Basket Chartres Métropole »

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2012 à 340 000 €

24. Convention d'objectifs 2012-2013-2014 - Subvention 2012 - Association « Vélo Sport Chartrain cyclisme », à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs avec l'Association « Vélo Sport Chartrain Cyclisme »

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2012 à 45 000 €

25. Convention d'objectifs 2010-2011-2012 - Avenant n°4 - Subvention 2012 - Association « chartres Tennis de Table », à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 300 000 €

APPROUVE l'avenant 4 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association « Chartres Tennis de Table ».

26. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant 2 - Subvention 2012 - Association « Boxe chartraine », à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 23 000 €

APPROUVE l'avenant n° 2 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Boxe Chartraine».

27. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant 2 - Subvention 2012 - Association «Football Club de Chartres», à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 400 000 €

APPROUVE l'avenant n° 2 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Football Club de Chartres».

28. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n° 2 - Subvention 2012 - Association «Chartres Mainvilliers Hand-Ball», à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 400 000 €

APPROUVE l'avenant n° 2 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Chartres Mainvilliers Hand Ball».

29. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant 1 - Subvention 2012 - Association «Horizon de Beaulieu Chartres», à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 108 000 €

APPROUVE l'avenant n° 1 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Horizon de Beaulieu Chartres».

30. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant 1 - Subvention 2012 - Association «Madeleine Sports et détente», à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 77 000 €

APPROUVE l'avenant n° 1 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Madeleine Sports et Détente».

31. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant 2 - Subvention 2012 - Association «Entente Chartraine de

Rugby», à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 110 000 €

APPROUVE l'avenant n° 2 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Entente Chartraine de Rugby».

32. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant 1 - Subvention 2012 - Association «Tennis Club de Chartres», à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 28 000 €

APPROUVE l'avenant n° 1 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Tennis Club de Chartres».

33. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant 1 - Subvention 2012 - Association «Chartres Volley Ball», à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention pour l'exercice 2012 à 28 000 €

APPROUVE l'avenant n° 1 ci-joint

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association «Chartres Volley Ball».

PERSONNEL

34. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n° 1 - Subvention 2012 - Amicale des Employés Municipaux de Chartres (AEMC), à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 à intervenir ;

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement, pour 2012 à 23 500 € ;

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'Amicale des Employés Municipaux de Chartres (AEMC)

35. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n° 1 - Subvention 2012 Comité des Œuvres Sociales de la Ville et du CCAS, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 à intervenir.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012 à

116 022 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la ville de Chartres et le Comité des œuvres sociales de la ville et du CCAS de Chartres.

36. Création de poste - Chargé d'Administration et de Programmation - Direction de l'Événementiel et des Animations, à l'unanimité des suffrages exprimés

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD, M. LEBON, Mme SIRANDRE, M. CHEVEE s'abs-tiennent)

APPROUVE la création d'un poste de Chargé d'Administration et de Programmation contractuel à temps complet en charge des missions telles que définies ci-dessus.

PRECISE que le candidat retenu sera recruté par contrat d'une durée maximale de 3 ans susceptible d'être reconduit par décision expresse, au regard des nécessités de service et dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire resterait infructueux.

INDIQUE que l'intéressé sera rémunéré par référence à l'un des grades du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à son expérience et à la technicité détenue, et percevra le régime indemnitaire afférent au grade de recrutement ainsi que la prime annuelle, dans les mêmes conditions que le personnel communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant et tous avenants à intervenir pour la gestion de la situation administrative de l'agent recruté.

37. Création de poste Chef de Projet TIC/Multimédia Direction des Systèmes d'Informations, à l'unanimité des suffrages exprimés

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD, M. LEBON, Mme SIRANDRE, M. CHEVEE s'abs-tiennent)

APPROUVE la création d'un poste de Chef de Projet TIC/Multimédia contractuel à temps complet en charge des missions telles que définies ci-dessus.

PRECISE que le candidat retenu sera recruté par contrat d'une durée maximale de 3 ans susceptible d'être reconduit par décision expresse, au regard des nécessités de service et dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire resterait infructueux.

INDIQUE que l'intéressé sera rémunéré par référence à l'un des grades du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à son expérience et à la technicité détenue, et percevra le régime indemnitaire afférent au grade de recrutement ainsi que la prime annuelle, dans les mêmes conditions que le personnel communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant et tous avenants à intervenir pour la gestion de la situation administrative de l'agent recruté.

38.Modification du tableau des effectifs, à l'unanimité

MODIFIE le tableau des effectifs à effet du 1er décembre 2011, conformément aux dispositions susvisées.

39.Restauration du Personnel – Adhésion à l'AGRIADE, à l'unanimité

ADOPTE le principe d'adhérer, à effet du 1er janvier 2012, à l'AGRIADE afin de permettre aux agents de la collectivité exerçant leurs fonctions dans le périmètre du centre ville, de bénéficier d'un lieu de restauration de proximité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

CULTURE

40.Organisation d'un concert - « Le Requiem de Berlioz » les 10 et 11 mai à la Cathédrale de Chartres - Demande de subvention, à l'unanimité

SOLLICITE le Conseil Général pour le financement de l'organisation du « Requiem de Berlioz ».

AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

41.Association Maîtrise du Conservatoire de Musique et de Danse de Chartres - Aide à la création 2011, à l'unanimité

VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 800 € au titre de

l'aide à la création 2011 à l'association pour la Maîtrise du Conservatoire de Musique et de Danse de Chartres pour la réalisation du disque « Cantate pour la Paix en Europe ».

42.Association Divan Théâtre - Aide à la création 2011, à l'unanimité

VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400 € au titre de l'aide à la création à l'association Divan Théâtre pour la production de son spectacle « Je vous H'aime » présenté dans le cadre de la programmation 2011/2012 de la salle Doussineau.

43.Association Improphile - Subvention 2011, à l'unanimité

VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 200 € au titre de la mise en place d'actions d'accompagnement en direction de jeunes musiciens.

44.Association Djokko - Subvention aide à la diffusion 2011, à l'unanimité

VOTE l'attribution d'une subvention d'aide à la diffusion d'un montant de 2 200 € au titre de 2011 l'organisation d'une manifestation

45.Convention 2012-2013-2014 – Subvention 2012 - Association ENTRACTE, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association Entracte

FIXE le montant de la subvention pour l'année 2012 soit 732 500 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe, avec l'association Entracte.

46.Convention d'objectifs 2009-2010-2011 - Avenant n°5 – Subvention 2012 - Théâtre du Seuil, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'Association Compagnie Théâtre du Seuil

FIXE le montant de la subvention attribuée à l'Association Compagnie Théâtre du Seuil pour la période du 1er janvier 2012 au 31 août 2012 à 10 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 ci-joint, avec l'Association Compagnie Théâtre du Seuil.

47.Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n°1 – Subvention 2012

– Centre International du Vitrail, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 80 000 € au titre de l'année 2012

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et le Centre International du Vitrail

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-joint, avec le Centre International du Vitrail.

48.Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n°1 – Subvention 2012 – Théâtre du Détour, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 10 000 € au titre de l'année 2012.

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association Théâtre du Détour.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 ci-joint, avec l'Association Théâtre du Détour.

49.Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n°1 – Subvention 2012 – Théâtre en Pièces, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 35 000 € au titre de l'année 2012,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'Association Compagnie Théâtre en Pièces,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-joint, avec l'Association Compagnie Théâtre en Pièces.

50.Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n°1 – Subvention 2012 – Théâtre Portail Sud, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 50 000 € au titre de l'année 2012.

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association le Théâtre du Portail Sud.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-joint, avec l'Association le Théâtre du Portail Sud.

51.Convention d'objectifs 2010-2011-

2012 - Avenant n°2 – Subvention 2012 – Clavecins de Chartres, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 10 000 € au titre de l'année 2012.

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'association les Clavecins de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 ci-joint, avec l'Association Théâtre du Détour.

ANIMATION

52. Convention d'objectifs 2011-2012-2013 - Avenant n°1 - Subvention 2012 - Association Chartr'estivales, à l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'Association Chartr'estivales.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 105 000 € au titre de l'année 2012.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'Association Chartr'estivales.

53. Convention d'objectifs 2012 - Subvention 2012 - Association Cœur de Chartres Cathédrale, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs,

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012, attribuée à l'association Cœur de Chartres Cathédrale, à 24 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs, ci-jointe entre la Ville de Chartres et l'association Cœur de Chartres Cathédrale.

54. Union des Commerçants Chartrains – Subvention 2012, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012, attribuée à l'association Union des Commerçants Chartrains, à 7 000 €.

PROMOTION

55. EPA « Jumelages de Chartres » - Participation financière 2012, à l'unanimité des suffrages exprimés

(Mme DARMON, Mme BIYADI, M. BILLARD, M. LEBON, Mme SIRANDRE, M. CHEVEE s'abs-

tiennent)

P. GEROUDET ne prend pas part au vote

APPROUVE une participation financière de la Ville de Chartres pour un montant de 102 925 euros en fonctionnement.

56. EPIC « Office de Tourisme de Chartres » – Compte administratif 2010 – Rapport d'activités 2010, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2010 de l'Office de Tourisme

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2010 de l'Office de Tourisme

57. Budget 2012 – EPIC « Office de Tourisme de Chartres » – Approbation participation de la Ville, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2012 de l'EPIC « Office de Tourisme de Chartres » approuvé par son Comité de Direction le 17 novembre 2011.

APPROUVE la participation de la ville d'un montant total de 620 900 € pour l'année 2012 sous la forme du reversement de la totalité du produit réel de la taxe de séjour perçu par la ville estimé à 215 000 € et de l'affectation d'une partie du produit réel de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement estimée à 405 900 €.

APPROUVE le versement d'une avance sur la participation financière 2012 de la Ville d'un montant de 150 000 €.

58. Fonds de dotation – Cercle Culturel de Chartres – Création, à l'unanimité

APPROUVE le principe de la création d'un fonds de dotation dénommé « Cercle Culturel Chartrain » ;

APPROUVE le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la création d'un fonds de dotation dénommé « Cercle Culturel Chartrain » ainsi que tous les actes en rapport avec l'objet de la présente délibération.

59. Association des Amis des Jumelages de Chartres - Aide au fonctionnement 2011 - Subvention complémentaire, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention complémentaire attribuée à l'association des

Amis des Jumelages de Chartres pour 2011 à 6 300 €.

60. Convention d'objectifs 2010-2011-2012 - Avenant n°2 – Subvention 2012 – Association Orchestre d'Harmonie de Chartres, à l'unanimité

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 70 000 € au titre de l'année 2012,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'Association Orchestre d'Harmonie de Chartres – Amicale des musiciens,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 ci-joint, avec l'Association Orchestre d'Harmonie de Chartres – Amicale des Musiciens.

QUARTIERS

61. Convention d'objectifs 2010-2011-2012 - Avenant n°2 – Subvention 2012 – Association les 3R, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'association Les 3 R et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement au titre de 2012 à 115 000 €

AUTORISE la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'association Les 3 R et la Ville de Chartres.

ARCHEOLOGIE

62. Opération archéologique à Mainvilliers – Lieu-dit Boisville - Avenant n° 2 au contrat de marché entre la Ville de CHARTRES et la SAEDEL, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat relatif à la réalisation des travaux de fouilles archéologiques préventives sur le terrain situé à Mainvilliers, au lieu-dit « Boisville ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au contrat susvisé.

63. Opération archéologique à Chartres – 1, boulevard Chasles - Contrat de marché entre la Ville de CHARTRES et Chartres Développements Immobiliers. Avenant n° 1, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au contrat relatif à la réalisation des

travaux de fouilles archéologiques préventives sur le terrain situé à Chartres, 1, boulevard Chasles,

64. Opération archéologique à Mignières – Rue de Chenonville – Avenant n° 2 au contrat de marché entre la Ville de CHARTRES et la SAEDEL, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au contrat relatif à la réalisation des travaux de fouilles archéologiques préventives sur le terrain situé à Mignières, rue de Chenonville, au lieu-dit « Les Vergers », joint en annexe ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au contrat susvisé.

MEDIATHEQUE

65. Relaxation et numérisation des manuscrits sinistrés de Chartres – Avenant n° 1 à la convention, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention relative à la relaxation et numérisation des manuscrits sinistrés, annexé à la présente

AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à le signer

URBANISME

66. Constructions et aménagements de bâtiments municipaux – Permis de démolir, demandes d'autorisations de travaux, déclaration préalable 2012 – Autorisation de signature, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer les demandes de permis et déclaration de travaux susvisés.

MARCHES PUBLICS

67. Etude urbaine du quartier de Saint Martin au Val à Chartres – Transaction – Avec le groupement de sociétés AUA Paul Chemetov – Comptoirs des projets – Approbation – Autorisation, à l'unanimité

APPROUVE la convention de transaction entre la Ville de Chartres et le groupement d'entreprises AUA Paul Chemetov et Comptoir des Projets jointe à la présente délibération, par laquelle la Ville de Chartres porte le montant dû au titre du marché n° 2010-112 à 91 075 € HT soit 108 925,70 € TTC correspondant au montant du

marché initial ainsi qu'à celui de la réunion complémentaire et s'engage à verser le solde restant au titulaire du marché. En contrepartie, le titulaire s'engage à renoncer à réclamer à la Ville de Chartres une quelconque somme supplémentaire au titre du présent marché ;

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ladite transaction.

68. Fourniture de véhicules – Renouvellement du parc 2011 – Marché n° 2011-041 – Lot n° 3 « 1 fourgon tolé 3 places de 3 T 5 grande longueur avec seuil de chargement surbaissé – Diesel » – Exonération totale de pénalités, à l'unanimité

APPROUVE l'exonération TOTALE de pénalités encourues par la société SAUSSEREAU S.A. du fait du retard décrit ci-dessus, au titre de l'exécution du marché n° 2011-041 relatif à la fourniture de véhicules pour le lot n° 3 « 1 fourgon tolé 3 places de 3 T 5 grande longueur avec seuil de chargement surbaissé – Diesel » ;

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

MARCHES PUBLICS – AVE-NANT

69. Marchés d'assurances Ville de Chartres – lot n° 4 « Assurance des risques statutaires du personnel » – Avenant n° 1 au marché n° 2009-081 – Approbation – Autorisation, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 2009-081 relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel tel qu'il est défini ci-dessus ;

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit avenant.

70. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Ville de Chartres – Lot n° 2 « COUVERTURE » – Avenant n° 1 au marché n° 2009-178 – Approbation – Autorisation, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 2009-178 relatif au lot n° 2 des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Ville de Chartres tel qu'il est défini ci-dessus ;

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit avenant.

MARCHES PUBLICS – RECONDUCTION

71. Travaux d'entretien de voirie sur les espaces publics et privés de la Ville de Chartres – Deuxième reconduction du marché n° 2010-044 – Approbation – Autorisation, à l'unanimité

APPROUVE la deuxième reconduction du marché n° 2010-044 concernant les travaux d'entretien de voirie sur les espaces publics et privés de la Ville de Chartres.

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer la deuxième reconduction du marché n° 2010-044 concernant les travaux d'entretien de voirie sur les espaces publics et privés de la Ville de Chartres.

Chartres le 16 décembre 2011

**Le député - Maire,
Jean-Pierre GORGES**

Invitation à la 1^{re} réunion de concertation sur le Plateau Nord-Est qui aura lieu le lundi 23 janvier 2012 à 18 heures au salon Montescot

Pourquoi instaurer une ZAC sur ce secteur ?

La libération de la Base Aérienne 122 depuis le milieu des années 1990 a laissé libre l'un des territoires les plus vastes de la commune de Chartres. Il s'agit de l'un des derniers sites sur lequel la ville de Chartres puisse asseoir les ambitions de son rayonnement futur. Cet espace est en outre une entrée de ville importante, à la confluence des différentes voies reliant Chartres à Paris. Porte d'entrée dans l'agglomération, cette entrée de ville se doit d'être valorisée et valorisante. Enfin, ce site présente des vues exceptionnelles sur la Cathédrale qu'il convient de préserver et mettre en valeur autour d'un projet cohérent et qualitatif. C'est pour répondre à ses différents points que la Ville de Chartres a engagé en 2004 un marché d'étude et de définition. Aujourd'hui, afin de mener à bien l'aménagement du Plateau Nord-Est, une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été lancée.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est un outil d'aménagement permettant aux personnes publiques de mener à bien l'aménagement et l'équipement de terrains.

Elle est dite « procédure concertée » car elle impose une concertation avec les acteurs économiques et institutionnels, avec les habitants, usagers, ou encore les associations locales préalablement à la création de la ZAC et durant toute l'élaboration du projet.

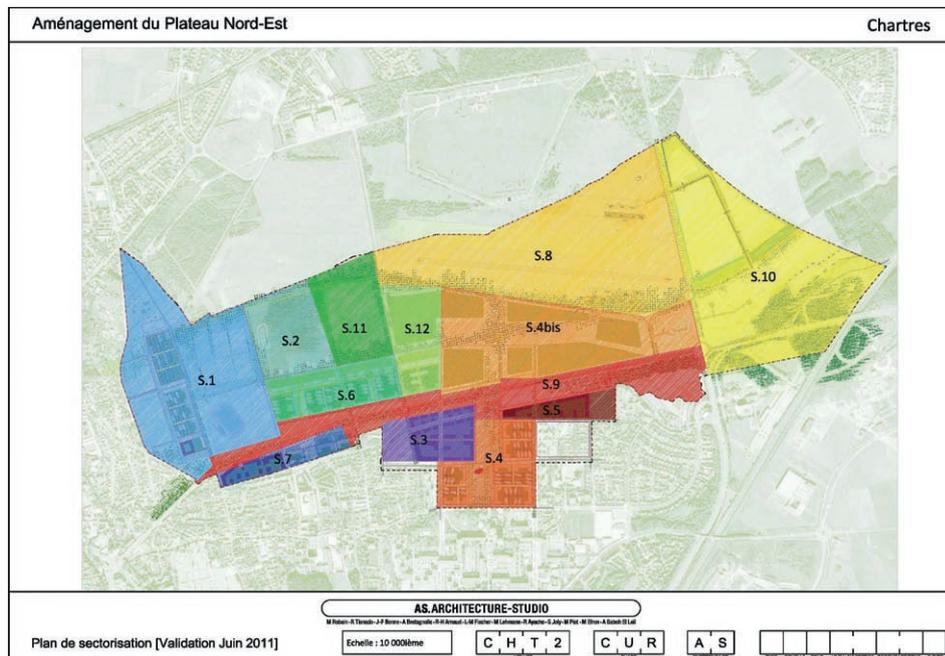
La concertation

La procédure de ZAC a été engagée par délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2011. Cette délibération définit les modalités de concertation avec la population qui sont et seront mises en place :

- Un dossier d'information est tenu à disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Il est accompagné d'un registre sur lequel chacun peut consigner ses observations.
- L'organisation de réunions publiques dont la première aura lieu lundi 23 janvier 2012 à 18 heures au salon Montescot (Hôtel de Ville).

Les enjeux du projet

La création de la ZAC Plateau Nord-Est a pour objectifs la valorisation de cette entrée de ville par l'impulsion d'un projet structurant alliant renouvellement urbain (zone commerciale de La Madeleine) et développement urbain (ex



base aérienne, autour de l'aérodrome). Par ailleurs, l'ambition est de constituer un pôle de densité et de centralité qui ne viennent pas en concurrence mais au contraire qui soit complémentaire avec le centre-ville.

Le marché d'étude et de définition a identifié des grands axes de réflexion dont :

- la création d'un programme mixte de logements. Le tout s'intègre dans une dimension de développement durable ;
 - le déplacement du centre commercial actuellement situé à La Madeleine vers le nord de l'avenue Jean Mermoz ;
 - la réalisation d'aménagements et d'équipements publics nécessaires à la vie des futurs habitants et usagers de ce nouveau quartier.
- Cette opération s'inscrit dans une volonté affirmée de valorisation du secteur par la définition d'un projet structurant et respectueux de son environnement.

Le périmètre de la ZAC

En 2007, le projet retenu par la Ville identifiait le transfert du centre commercial au nord de l'avenue Jean Mermoz et la création de quartiers mixtes et durables sur les secteurs libérés.

La Ville a depuis défini le périmètre de cette opération d'aménagement par délibération n°10/38 du 28 janvier 2010.

Elle a confié la réalisation de cette opération

à la S.P.L. Chartres Aménagement, par délibération n° 10/240 du 24 juin 2010, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Le périmètre de l'opération est d'une superficie d'environ 300 hectares. Il est délimité :

- à l'ouest par la rue Hubert-Latham ;
- au nord par la limite communale de Champhol ;
- à l'est par la limite communale de Gasville Oisème ;
- au sud par une partie de l'Avenue Jean Mermoz y compris ses franges et la zone commerciale de la Madeleine.

L'étude de maîtrise d'œuvre urbaine a été confiée à l'équipe d'urbanistes AS.Architecture-Studio et s'inscrit dans la continuité de cette première étude en y associant les axes de réflexion suivants :

- la construction du futur Parc des Expositions en entrée de Ville ;
- le déplacement des bâtiments de l'Aérodrome sur le site existant ;
- la création de quartiers mixtes et durables offrant une qualité de vie en réponse aux attentes des habitants de l'agglomération chartreuse ;
- la qualification d'une entrée de ville paysagère ordonnant l'implantation des nouveaux programmes structurants pour l'attractivité future de Chartres.

Un problème avec les équipements de la ville?

Composez le

02 37 88 44 44

Un agent
municipal
prendra en
compte votre
demande



Conception graphique, illustration : service PAO - Ville de Chartres - Janvier 2011



Chartres



Parrainage des jeunes par les Elus Chartrains

Réunion d'information
présidée par
Jean-Pierre GORGES
vendredi 27 janvier
de 15h à 17h
Au Forum de la Madeleine

Avenue Joseph Pichard
28000 Chartres

**Le dispositif
de parrainage
s'étend à la
Madeleine !**

Pour plus d'informations contactez
Bouchra DOUHABI au 02.37.91.36.33



La **Maison des Entreprises** et de l'**Emploi**
de l'Agglomération Chartreuse